



2018 Rapport annuel et
États Financiers



Nous sommes heureux de dévoiler ce rapport au Bénin, un pays qui reflète le dynamisme et l'essor de l'Afrique de l'Ouest.

SOMMAIRE

APERÇU

- 4 Chiffres Clés
- 5 Faits marquants
- 6 Message du Président de l'Assemblée Générale Annuelle
- 8 Message du Président du Conseil d'Administration
- 10 Message du Directeur Général
- 12 Partenariats et activités

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION

- 16 Impact de l'ACA
- 18 Sélection de projets soutenus en 2018
- 28 Rapports de gestion

ÉTATS FINANCIERS

- 38 Rapport du Conseil d'Administration
- 39 Rapport des Commissaires aux comptes indépendants
- 41 États financiers annuels
- 45 Annexes aux états financiers

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

- 84 Gouvernance de la Société
- 85 Membres et Actionnaires actuels
- 86 Conseil d'Administration
- 88 Carte des membres
- 89 Produits de l'ACA

APERÇU



45,5 milliards d'USD

Volume d'investissements et de commerce soutenu depuis notre création

4,8 milliards d'USD

Exposition Brutes

66,2 millions d'USD

Primes Émises Brutes

12 millions d'USD

Bénéfice Net

262,3 millions d'USD

Capitaux Propres

A/Stable

Notation S&P

A3/Stable

Moody's

(Emis le 29 Mai, 2019)



Expositions nettes record de **1 milliard d'USD**

Hausse record de **100 %** des expositions brutes à 4,8 milliards USD

5 Protocoles d'entente ont été signés par 5 pays dans le cadre de RLSF, la facilité de liquidité dédiée aux projets d'énergie verte.

7 ans de rentabilité record

L'ACA a versé un dividende de **2,5 millions d'USD** pour la toute première fois

Volume record de **1,5 milliard d'USD** de transactions souveraines stratégiques conclues



MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Abolir les stéréotypes pour attirer des investissements dans l'infrastructure

En 2018, l'Afrique a continué à défier les stéréotypes. La transition pacifique du pouvoir après les élections nationales tenues en Égypte, en Éthiopie et au Zimbabwe a démontré que l'Afrique a fait des progrès considérables. Notre continent a également été un chef de file dans la création de l'une des plus grandes zones de libre-échange au monde (la ZLECA) avec des dépenses de consommation et d'affaires de 4 billions d'USD, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2019. Le climat actuel de stabilité relative et de croissance est un indicateur, pour les investisseurs, que l'Afrique est une destination viable pour leurs projets, leurs capitaux et leur confiance. Comme gage de cette confiance accrue, l'Afrique anticipe une hausse de 20 % de l'IDE qui devrait s'établir à 50 milliards d'USD, les multinationales des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France devant continuer d'être les plus importants fournisseurs d'IDE en Afrique.

Ces investisseurs perçoivent peut-être une éclaircie dans bon nombre de nos défis. Le développement des infrastructures représente actuellement un des plus grands obstacles. L'ACA a conçu des solutions innovantes à cet égard. En 2018, l'ACA a soutenu le gouvernement de la Côte d'Ivoire pour restructurer la dette de la Société Ivoirienne de Raffinage en émettant une assurance pour couvrir un financement par emprunts d'une valeur de 577 millions €. L'ACA a également soutenu la Banque Africaine de Développement pour optimiser son bilan, ce qui lui permettra de prêter à un plus grand nombre de pays.

Dans le secteur de l'énergie, l'Afrique a le taux d'accès le plus faible au monde à seulement 40 %. Certains pays ont misé sur cette réalité pour prioriser le développement de leur secteur énergétique dans le but de devenir des exportateurs nets. L'ACA a également intensifié son soutien dans ce domaine. La Regional Liquidity Support Facility de l'ACA, avec l'appui de la société allemande KfW, a conclu des ententes avec cinq pays membres pour faire en sorte que leurs producteurs indépendants d'énergie (IPP) puissent boucler les montages financiers et mettre en place des projets d'énergie renouvelable à plus faible coût et plus efficaces. Grâce au soutien de la Banque Européenne d'Investissement et de Munich Re, l'ACA participe à un pool de réassurance qui contribuera une capacité d'assurance additionnelle d'un milliard d'USD pour les projets d'énergie renouvelable en Afrique.

Le renforcement des PME est un moteur clé du développement

Puisque les économies de la plupart des pays africains sont relativement petites, elles continueront de privilégier le commerce pour faciliter le développement économique de la région. Des millions de jeunes Africains accèdent au marché du travail tous les ans, et la croissance des

Puisque les économies de la plupart des pays africains sont relativement petites, elles continueront de privilégier le commerce pour faciliter le développement économique de la région.

emplois sera essentielle pour maintenir le développement économique et la compétitivité. En cultivant nos petites et moyennes entreprises, elles parviendront à créer les emplois et le développement recherchés sur notre continent. Parmi les stratégies que poursuivent actuellement certains pays, citons le développement de l'infrastructure afin de favoriser la croissance des exportations, la création de zones industrielles d'exportation et de parcs industriels axés sur les marchés mondiaux.

Pour assurer leur réussite, il importera aussi que les industries locales puissent accéder au crédit et au financement. En 2018, l'ACA a continué de soutenir des transactions commerciales qui ont favorisé la création d'emplois et fourni des intrants névralgiques dans de nombreux secteurs tels que la fabrication, de ses États membres.

L'union fait la force

Alors que l'Afrique peut s'attendre à un avenir susceptible de comporter plus de mesures protectionnistes de la part des économies développées, nous devons continuer de nous renforcer. Le recours à nos institutions nationales fournira de l'encouragement en présence d'incertitude. Des institutions telles que l'ACA, qui bénéficient de la confiance des marchés financiers internationaux et y ont accès, peuvent aider l'Afrique à préserver cette confiance. Par la même occasion, si nous continuons d'éliminer les barrières qui nous divisent, nous constaterons que notre force est issue de notre capacité de travailler ensemble en visant la croissance économique et sociale.

Hon. Adama Koné,
Ministre de l'Économie et des Finances
République de Côte d'Ivoire



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ACA est en bonne posture pour attirer d'autres pays ayant des transactions innovantes et un impact réel dans ses États membres, où elle appuie maintenant plus de 1,4 % par année du PIB par des activités de commerce et d'investissement.

Renforcement des structures de gouvernance

J'occupe le poste de Président du Conseil depuis presque une année entière déjà, et je trouve très encourageant le dévouement et le soutien qu'ont manifesté mes collègues du Conseil et la direction de l'ACA. Ce type de soutien témoigne du niveau de concertation qui a aidé l'ACA à maintenir un taux de croissance impressionnant, y compris en 2018. L'ACA a de nouveau établi un record : une hausse de 20 % de ses bénéfices et une hausse de 100 % de son exposition brute qui s'élève à 4.8 milliards d'USD.

Ce rythme de croissance inouï est certes louable, mais nous devons disposer de structures adéquates pour accommoder la croissance future. C'est là le point de mire du Conseil. Comme première étape, nous avons achevé la restructuration du Conseil d'Administration dont la composition est maintenant basée sur des circonscriptions, pour qu'un plus grand nombre de pays puissent être représentés alors que l'ACA continue d'élargir son actionnariat.

Nous anticipons aussi finaliser une nouvelle structure organisationnelle qui reposera sur la viabilité financière, une plus grande couverture géographique en Afrique et la capacité pour l'ACA de créer un plus grand impact en soutenant un plus grand nombre de pays. Cette structure devrait aller de pair avec la stratégie quinquennale de l'organisation.

Ces activités, ainsi que le renforcement des processus de gouvernance et de gestion des risques, créera une base plus solide pour soutenir la croissance future de l'ACA.

La confiance aimentera plus d'intégration régionale

L'ACA est en bonne posture pour attirer d'autres pays. Elle peut démontrer des transactions innovantes et un impact réel dans ses États membres, où elle appuie maintenant plus de 1,4 % par année du PIB en supportant des activités de commerce et d'investissement. Outre l'impact, les pays ont maintenant un autre incitatif pour devenir membre. En 2018, l'ACA a commencé à verser des dividendes. Grâce à des subventions et à des financements concessionnels potentiels permettant aux pays de financer leur contribution en capital, devenir actionnaire de l'ACA est vraiment une solution gagnante pour tous les pays africains.

Je tiens à souhaiter d'ores et déjà la bienvenue au gouvernement de l'Inde, qui devient le premier actionnaire non-africain par l'entremise de son agence de crédit à l'exportation, l'Export Credit Guarantee Corporation of India (ECGC). L'adhésion de l'Inde confirme l'intérêt de plus en plus marqué que nos partenaires internationaux manifestent pour l'ACA. Ces partenaires perçoivent l'actionnariat dans l'ACA comme porte d'entrée dans la région à travers un partenaire de confiance.

Alors que l'élan vers une plus grande intégration passe à une vitesse supérieure, l'ACA continuera de soutenir les efforts du continent, afin de créer des frontières ouvertes pour assurer la libre circulation des biens, des services et des personnes.

L'ACA réunisse des pays en les offrant des produits et des services d'assurance, conçus pour renforcer la confiance entre les pays et pour les offrir une plateforme, leur permettant d'effectuer des échanges commerciaux, d'investir et de faire des affaires plus facilement les uns avec les autres. Ainsi, l'ACA facilite les liens qui sont essentiels à un continent pleinement intégré.

Dr. Yohannes Ayalew Birru
Président du Conseil d'Administration



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une organisation robuste demande du travail d'équipe

Nous atteindrons bientôt une septième année de croissance positive incroyable de nos activités. C'est certes un exploit pour toutes les organisations, mais il convient de souligner que nous avons amorcé un virage dans un contexte difficile pour notre région, qui a surmonté l'après-choc d'une récession mondiale, des cours de produits de base et du pétrole les plus faibles jamais vus ainsi que des mesures protectionnistes courantes qui mettent en péril l'ordre multilatéral mondial.

Depuis que je suis à la tête de l'ACA, l'ACA est passée d'une position déficitaire à des bénéfices records, et je me dois de reconnaître le travail d'équipe qui a contribué à cet important virage. Bon temps, mauvais temps, j'ai eu le privilège de travailler avec une équipe de professionnels dévoués à tous les paliers : depuis le Conseil d'Administration qui nous a épaulés sans réserve, aux dirigeants et à tous les employés. Je vous remercie toutes et tous, car vos efforts indéfectibles ont contribué à créer une organisation robuste, une ACA qui saura affronter les turbulences politiques, économiques et mondiales.

Les résultats de 2018 font de l'ACA une organisation de calibre mondial

Ces deux dernières années, nous avons exploré des moyens de fournir un plus grand soutien à nos États membres en devenant des partenaires plus stratégiques. Nous comptons créer un plus grand impact et aider nos membres à attirer plus de financement commercial assorti de meilleurs taux et de périodes de remboursement plus longues. Nous n'aurions pu imaginer l'effet multiplicateur que ce soutien occasionnerait. Après notre première transaction de type « credit-wrap » pour le gouvernement du Bénin, nous avons reçu plusieurs demandes totalisant des milliards de dollars d'autres pays. En dehors de ce développement positif, le Ghana et le Nigéria devraient devenir membres de l'ACA en 2019, et d'autres pays, dont le Burkina Faso, le Cameroun, l'Égypte, le Mali et le Sénégal ont manifesté leur vif intérêt.

Cette lancée est à l'image de nos résultats impressionnants. Nos primes émises brutes ont augmenté de 48 % pour atteindre 66 millions d'USD, et nos profits ont grimpé de 20 % pour s'établir à 12 millions d'USD. Notre ratio combiné pour sa part s'est amélioré et est passé de 62 % à 48 % en partie du fait de contrôles des coûts efficaces, de commissions de cession plus élevées, un faible ratio de sinistre et de provisions pour sinistres robustes.

Il convient de noter aussi qu'en 2018, la robustesse du statut de créancier privilégié de l'ACA s'est renforcée grâce à la mise en place d'une stratégie de récupération des sinistres souverains plus adaptée, qui a permis à l'ACA de récupérer tous les sinistres souverains en souffrance. Et aucun nouveau sinistre souverain n'a été reporté durant l'exercice.

Les partenariats de l'ACA avec ses États membres représentent peut-être un de nos facteurs clés de réussite. Sans cette confiance, l'ACA ne saurait avoir la force qu'elle a aujourd'hui.

Étant donné que les expositions brutes s'élèvent à près de 5 milliards d'USD et que les expositions nettes ont dépassé le milliard d'USD, l'ACA est sur la bonne voie pour doubler ces résultats dans un avenir proche. Cet élan a propulsé l'ACA parmi les plus importants fournisseurs d'assurance-investissement et de crédit du marché africain et, comme certaines des plus grandes économies du continent deviendront bientôt membres, nous prévoyons atteindre de nouveaux sommets.

Les partenariats continuent de nous dynamiser

Où serions-nous sans nos clients et nos partenaires? Tout simplement, pas aussi avancé que nous le sommes aujourd'hui. Nos précieux partenaires, à savoir les réassureurs, assureurs et courtiers, nous ont aidés à mobiliser une capacité d'assurance adéquate pour que nos États membres puissent entreprendre des projets d'importance stratégique, dont le parc éolien Kipeto au Kenya et le projet ferroviaire à grande vitesse en Tanzanie.

Des partenaires ont également consenti des subventions et du financement concessionnel à des États membres potentiels à l'égard de leurs contributions en capital dans l'ACA. Ces partenaires sont la Banque Africaine de Développement, la GIZ (la coopération allemande), le Trade & Development Bank (TDB) et la Banque Mondiale. Et nous prévoyons élargir davantage les options de financement concessionnel pour les pays membres potentiels, afin d'inclure la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et KfW, la banque de développement allemande.

Enfin, les partenariats de l'ACA avec ses États membres représentent peut-être un de nos facteurs clés de réussite. L'ACA espère renforcer encore davantage ces partenariats en élargissant sa présence locale. En gage de cet engagement, l'ACA a inauguré en décembre 2018 un bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest à Cotonou, au Bénin et un bureau national à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Nous attachons une grande valeur à la confiance que nous ont témoignée nos États membres au fil des ans. Sans cette confiance, l'ACA ne saurait avoir la force qu'elle a aujourd'hui. Nous espérons pourrons pouvoir continuer de répondre aux attentes à l'avenir et, comme nos principales parties prenantes, l'ACA se réjouit à la perspective de relever les défis associés à son rôle de partenaire du développement de l'Afrique.

George Otieno
Directeur Général



Première assemblée printanière de l'Union de Berne en Afrique

Le Secrétaire du Cabinet pour le Tourisme du Kenya, l'honorable Najib Balala (dans la photo), a prononcé l'allocution de bienvenue au groupe d'assureurs crédit à l'exportation et investissements internationaux, qui s'étaient réunis à Mombasa pour l'assemblée printanière annuelle de l'Union de Berne, co-parrainée par l'ACA et le gouvernement du Kenya.

Participation au salon du commerce intra-africain inaugural d'Afreximbank

Co-organisé par Afreximbank, l'Union Africaine et le gouvernement de l'Égypte, l'ACA a été un sponsor officiel de l'évènement, durant lequel la délégation a également rencontré le Ministre égyptien des Finances (dans la photo) pour échanger au sujet d'une éventuelle prise de participation dans l'ACA.



Lancement de Africa Energy Guarantee Facility (AEGF)

George Otieno a participé au lancement de l'AEGF en Allemagne, la première facilité de réassurance réservée aux projets d'énergie renouvelable en Afrique, qui accompagnera de nouveaux projets d'une valeur de 1,4 milliard d'USD dans 25 pays africains. (De gauche à droite) M. Werner Hoyer, Président de la Banque Européenne d'Investissement, Mme Doris Höpke, Administratrice du Conseil d'Administration de Munich Re et M. George Otieno, Directeur Général de l'ACA.



Atelier de sensibilisation et évènement médiatique au Nigéria

Ces deux évènements visaient à présenter une fois de plus, les produits de l'ACA au gouvernement et au secteur privé en prévision de l'adhésion prochaine du Nigéria à l'ACA, prévue pour 2019.



Hôte d'un évènement de l'IPFA sur le secteur énergétique au Kenya

En sa qualité de membre de l'International Project Finance Association (IPFA), l'ACA a organisé un séminaire à Nairobi dans le but de présenter aux promoteurs de projets, investisseurs et prêteurs sur le paysage kenyan des producteurs indépendants d'énergie.

L'ACA approuve l'Inde comme premier membre de pays non-africain

L'approbation de l'Inde comme membre a été annoncée lors de la 18ème Assemblée Générale Annuelle de l'ACA à Abidjan. L'agence de crédit à l'exportation de l'Inde, The Export Credit Guarantee Corporation (ECGC), représentera son gouvernement. (Dans la photo : Mme Geetha Muralidhar, Présidente du Conseil d'Administration et Directrice Générale, ECGC).



A wide-angle photograph of Obama Beach at sunset. The sky is filled with large, dramatic clouds, some dark and some illuminated by the golden light of the setting sun. The sun is low on the horizon, creating a bright reflection on the wet sand. In the distance, a few silhouetted figures are visible on the beach, and a building is partially visible on the right. The foreground shows the wet sand with small ripples and bubbles.

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION

Cette transaction améliore les capacités du capital de la Banque, afin de renforcer les projets de développement de financement, au moment où elle ouvre la voie à de nouveaux mécanismes de collaboration entre les assureurs privés et la Banque pour le développement du continent africain.

Akinwumi Adesina
Président du Groupe de la Banque Africaine
de Développement

De la « marge de manœuvre » pour les institutions africaines

La Banque Africaine de Développement (BAD) et l'ACA ont créé une solution unique qui permettrait à la Banque de libérer de son portefeuille de prêts non souverains engagés d'une valeur de 2,3 milliards d'USD, 22 % de son capital au moyen d'une assurance-risque de crédit de 0,5 milliard USD. Cette transaction, et l'opération de titrisation synthétique, est la deuxième opération d'optimisation de bilan que l'ACA a accompagné dans le cadre de l'initiative « Room2Run » de la Banque.

La transaction devrait avoir un important effet d'entraînement à l'avenir encourageant des institutions similaires à investir dans le continent. Bien que l'ACA sera le principal assureur pour la BAD, la transaction a fait intervenir plusieurs réassureurs de la Lloyd's et autres du secteur privé, qui partageront le risque associé aux institutions financières africaines.

Grâce à ce mécanisme, de nombreuses compagnies d'assurance non africaines pourront participer au développement de l'Afrique pour la toute première fois. À long terme, cette transaction devrait contribuer à élargir les conditions d'assurance, à réduire les coûts de financement et renforcer les marchés de l'assurance-crédit en Afrique.

La région se redresse grâce, en partie, à la stabilisation des cours mondiaux des matières premières

Dans la deuxième ville la plus importante de la RDC, les exportations de cuivre contribuent à éduquer, guérir et employer la communauté

La République Démocratique du Congo (RDC) est depuis des décennies un des principaux fournisseurs mondiaux de cathodes de cuivre. La demande la plus récente découle en partie de la révolution des véhicules électriques, qui nécessitent du cuivre pour l'infrastructure, ce qui viendra renforcer cette industrie émergente. La hausse de production de cuivre de la RDC est la conséquence de cette nouvelle demande. En 2005, le pays produisait moins de 30 000 tonnes de cuivre et, en 2018, la production avait atteint 1,2 million de tonnes.

L'ACA accompagne ce pays depuis plusieurs années pour l'aider à accroître les investissements et stimuler les exportations. Dans cette transaction, l'ACA assure une

facilité de financement pré-exportation pour permettre à une entreprise locale d'exploitation minière et de traitement de minerais de fournir des cathodes de cuivre à une société de trading basée en Asie. L'entreprise procure des emplois ainsi que des services d'éducation et de santé auprès des communautés de Lubumbashi, la deuxième plus grande ville de la RDC qui compte près de 2 millions d'habitants.

L'ACA soutient cette société de la RDC et plusieurs autres afin de favoriser leur accès au marché mondial. Ce soutien contribue à la viabilité financière des industries, et partant au développement économique et social de la région.

Kinshasa, RDC

* Les références d'analyse économique et de la composition des pays de la région de cette section sont issues des Perspectives économiques en Afrique 2019 de la Banque Africaine de Développement, et les données sur la population proviennent de la Banque Mondiale.

Pays de l'Afrique centrale:

- Cameroun
- République Centrafricaine
- Tchad
- Congo
- République Démocratique du Congo (RDC)
- Guinée Équatoriale
- Gabon
- São Tomé-et-Príncipe



134m

Population Totale



2,2 %

Croissance Moyenne du PIB de la Région

L'Afrique de l'Est garde son titre de région ayant la plus forte croissance en Afrique

Kampala, Ouganda

Accentuer la compétitivité des banques tanzaniennes : soutien de la participation à un projet ferroviaire de 1,25 milliard d'USD

Cette transaction a mis en place une solution innovatrice répondant à une difficulté que les entrepreneurs internationaux confrontent régulièrement : les limites de capacité de leurs bailleurs de fonds nationaux et les problèmes de crédit du secteur bancaire du pays du projet.

Yapı Merkezi, un entrepreneur turc, a obtenu un contrat visant à concevoir et construire la nouvelle ligne ferroviaire électrique à haute vitesse de 300 km d'une valeur de 1,25 milliard d'USD par la société ferroviaire tanzanienne d'État, RAHCO : Reli Assets Holding Company (qui se nomme maintenant TRC : Tanzania Railways Corporation). La ligne allant de Dar es Salaam à Morogoro remplacera le vieux réseau centenaire et offrira une capacité de transport de 17 millions de tonnes de marchandises par année.

En vertu des termes du contrat, l'entrepreneur devait s'adresser aux banques locales pour l'émission des cautions de bonne exécution et de restitution d'avance. La couverture de l'ACA a permis aux banques tanzaniennes d'émettre des garanties dont la valeur était supérieure aux limites habituelles et sans nécessiter les contre-garanties usuelles.

Cette remarquable transaction a contribué à accroître la compétitivité des banques africaines qui, très souvent, sont évincées de transactions aussi importantes. L'ACA a également pu accompagner un projet d'infrastructure prioritaire d'un de ses actionnaires gouvernementaux. Ce genre d'impact est important, reflétant l'expression du double rôle, commercial et de développement de l'ACA.

Pays de la région de l'Afrique de l'Est :

- Burundi
- Comores
- Djibouti
- Érythrée
- Éthiopie
- Kenya
- Rwanda
- Seychelles
- Somalie
- Soudan
- Sud-Soudan
- Tanzanie
- Ouganda



353m
Population Totale



5,7 %
Croissance Moyenne du PIB
de la Région

La croissance mitigée de la région devrait se poursuivre jusqu'en 2020

Débit accru : les importations de pétrole brut alimentent le développement de la Zambie

Depuis 2011, l'ACA a soutenu le programme d'importation de pétrole de la Zambie. Les importations moyennes s'élevant à environ 14 mille barils par jour, la Zambie dépend de ces importations pour stimuler sa croissance car elle ne dispose pas de réserves prouvées de pétrole brut.

Pour faciliter les importations, l'ACA a émis une assurance pour couvrir la facilité d'une banque de développement régionale d'une valeur allant de 350 à 850 millions d'USD.

Grâce à la couverture de l'ACA, la banque a pu optimiser son bilan. En attribuant moins de capital à la transaction, la banque a pu finaliser un plus grand nombre de transactions dans d'autres États membres. Ce projet reflète l'importance stratégique croissante de l'ACA pour ses États membres et partenaires de la région.

Blantyre, Malawi

Pays de la région de l'Afrique australe:

- Angola
- Botswana
- Lesotho
- Madagascar
- Malawi
- Maurice
- Mozambique
- Namibie
- São Tomé-et-Príncipe
- Afrique du Sud
- eSwatini
- Zambie
- Zimbabwe



205m
Population Totale



1,2 %
Croissance Moyenne du PIB
de la Région

De nombreux pays prennent de l'essor dans une région qui suscite un plus grand intérêt mondial

Accès concurrentiel : La République du Bénin attire un financement de 260 millions € au titre d'un reprofilage de dette

En 2018, le gouvernement du Bénin a su attirer un financement à taux concurrentiel pour deux transactions s'inscrivant dans son plan de développement quinquennal : La première était un prêt de 350 millions d'Euros destiné à construire et réhabiliter 660 km de réseau routier reliant les villes principales. La seconde était un prêt de 260 millions € pour restructurer la dette existante.

La présence de l'ACA dès le début de la structuration et son assurance-investissement ont aidé le gouvernement à obtenir un financement de 10 ans à une marge inférieure à 5 % par année, ce qui a fait épargner des millions de dollars en frais d'intérêt au gouvernement.

La transaction a suscité beaucoup d'intérêt car elle a pu attirer des investisseurs non traditionnels, tels que des fonds de pension, qui n'avaient jamais envisagé l'Afrique comme

destination d'investissement viable. Cette transaction devrait ouvrir la voie à d'autres possibilités d'investissement pour l'Afrique

Grâce à cette opération, nous avons pu démontrer que nous pouvions financer des projets à moindre coût, dans un contexte où les marchés internationaux étaient presque inaccessibles aux pays émergents.

Hon. Romuald Wadagni,
Ministre de l'Économie et des Finances, Bénin

Abidjan, Côte d'Ivoire

Pays de la région de l'Afrique de l'Ouest:

- Bénin
- Burkina Faso
- Cap Vert
- Côte d'Ivoire
- Gambie
- Ghana
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Libéria
- Mali
- Niger
- Nigéria
- Sénégal
- Sierra Leone
- Togo



369m

Population Totale



3,3 %

Croissance Moyenne du PIB de la Région

En 2018, le soutien à un nombre record de 14 pays non-membres a suscité une demande accrue pour les produits de l'ACA et l'adhésion à l'ACA partout en Afrique

Luanda, Angola

SÉLECTION DE PROJETS SOUTENUS EN 2018

Pays non-membres

Démonstration de valeur : Soutien au programme d'importation de pétrole et de gaz naturel du Burkina Faso

Le Burkina Faso repose totalement sur les importations de pétrole et de gaz naturel, car il n'est pas producteur. Dans un souci de gestion optimale, le gouvernement a établi un importateur national de pétrole et de gaz naturel qui s'approvisionne auprès de négociants et de fournisseurs déterminés. Pour satisfaire les besoins de son bailleur de fonds, la société avait besoin d'une assurance-crédit pour garantir la transaction commerciale d'une valeur de 25 millions d'USD.

La transaction était stratégique pour le gouvernement et a su démontrer la nécessité de l'ACA. Au vu du nombre croissant de projets, l'ACA ne pourra accompagner le Burkina Faso que s'il le devient membre de l'ACA à part entière. Il convient de noter que le Burkina Faso constitue la plus forte probabilité d'une nouvelle adhésion à l'ACA dans un futur proche.

Le mandat panafricain de l'ACA l'autorise à souscrire des transactions stratégiques dans les pays non-membres de l'Afrique. En 2018, l'ACA a accompagné des transactions dans 14 pays de 4 régions du continent. Avec ces transactions, de nombreux pays prennent conscience de l'impact que l'ACA peut avoir sur leurs économies, et nous prévoyons qu'elles inciteront plusieurs pays à devenir membres également.

Pays non-membres soutenus en 2018:

- Angola
- Burkina Faso
- Cameroun
- République Centrafricaine
- Gabon
- Ghana
- Guinée
- Mali
- Mauritanie
- Maurice
- Nigéria
- Sénégal
- Afrique du Sud
- Tunisie



420m
Population Totale

402 m d'USD

Expositions brutes dans des pays non-membres en 2018



George Otieno
Directeur Général



John Lentaigne
Directeur de la Souscription



Cyprien Sakubu
Directeur Juridique et Secrétaire Général



Toavina Ramamonjisoa
Directrice Financière

En 2018, la hausse de la demande pour les produits de l'ACA à l'échelle de l'Afrique a entraîné une croissance de 100 % des expositions brutes et de 48 % des primes émises brutes.

FAITS MARQUANTS

- *Septième année consécutive de rentabilité avec une hausse de 20 % du bénéfice net attribuable à un portefeuille stable de clients réguliers et une plus grande participation à d'importants nouveaux projets souverains stratégiques*
- *Stratégie d'expansion en Afrique de l'Ouest porte fruit et a occasionné une diversification du portefeuille et des risques ; 22 % des PEB proviennent de transactions au Bénin et en Côte d'Ivoire*
- *Versement du premier dividende en 2018*
- *Restructuration de produits et de nouvelles initiatives visant à rappeler aux gouvernements leurs obligations souveraines ont entraîné un faible nombre record de sinistres et aucun nouveau sinistre souverain correspondant*

La restructuration stratégique porte fruit et renforce la croissance

Ces cinq dernières années, l'ACA a pris plusieurs décisions qui ont abouti à des virages stratégiques de son portefeuille commercial, de la méthode de souscription, de l'expansion de l'actionariat et de la mobilisation des souverains de renforcer le statut de créancier privilégié de l'ACA. Toutes ces initiatives ont porté fruit et conduit à une croissance stellaire en 2018.

Premièrement, il convient de noter l'impact d'une décision critique qu'avait prise l'ACA il y a près de dix ans, : modifier la nature de ses activités en passant d'une dépendance sur quelques grandes transactions à un portefeuille de clientèle régulière plus stable et prévisible. Cette stratégie sous-tend la croissance actuelle, puisqu'en 2018 les renouvellements se sont élevés à 38,8 millions d'USD, soit 59 % des PEB.

Parmi les virages plus récents, mentionnons le changement de l'approche de l'ACA à l'obtention de transactions à une approche qui privilégie le positionnement au cœur des projets les plus stratégiques des gouvernements membres. En 2018, cette stratégie s'est soldée par la participation de l'ACA à des transactions qui ont aidé le Bénin et la Côte d'Ivoire à reprofiler et restructurer leur dette publique et à attirer du financement commercial à des taux favorables de la part d'investisseurs non-traditionnels tels que des fonds de pension. Ces transactions ont représenté près de 1 milliard d'USD en expositions brutes.

Cette tactique a aussi occasionné une rétention plus faible, soit 18 % en 2018 comparativement à 31 % en 2017. La baisse correspondante des primes acquises nettes (PAN) a été plus que compensée par une hausse marquée des commissions de cession, si bien que le résultat net de l'ACA a augmenté de 14 % en 2018.

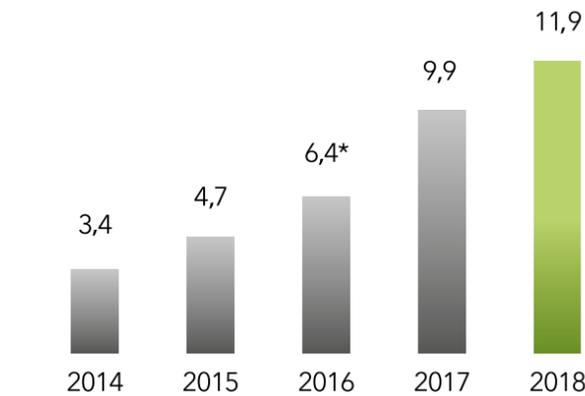
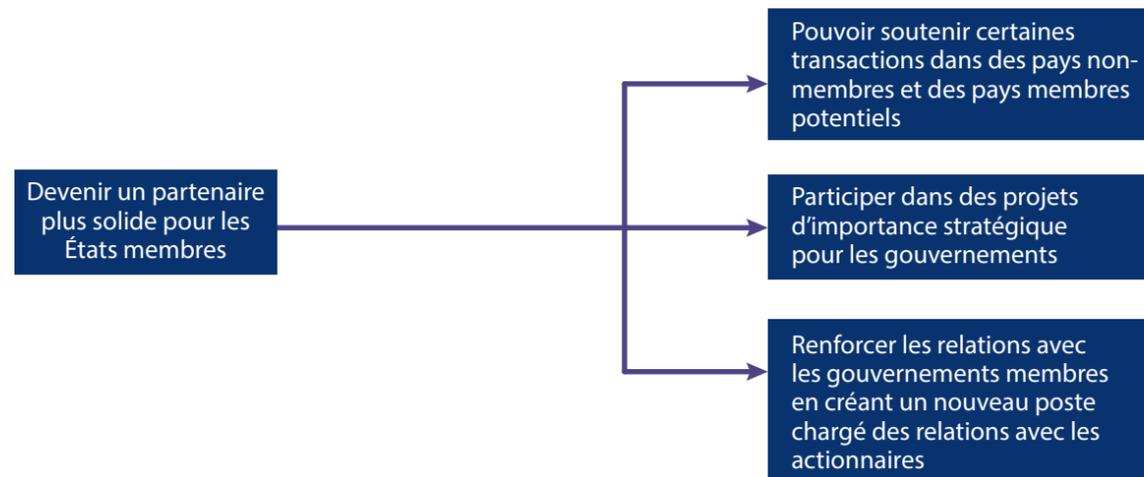
La décision de l'ACA de trouver des moyens d'accroître son soutien aux États membres représente également un facteur déterminant de l'approche de la Société à l'actionnariat et au renforcement de ses relations avec les gouvernements membres. La décision relative au mandat panafricain de l'ACA qu'a prise le Conseil en 2016, a fait en sorte que l'ACA puisse souscrire certaines transactions dans des pays non-membres. Cette stratégie a suscité l'amorce de pourparlers sérieux au sujet de l'adhésion à l'ACA avec plusieurs pays, dont l'Angola, l'Égypte, le Mozambique, le Sierra Leone et le Togo.

De surcroît, la décision de verser des dividendes aux actionnaires, dont le premier a été versé en 2018, a rehaussé l'attrait de l'ACA pour les actionnaires potentiels. Ces initiatives devraient contribuer à attirer un plus grand nombre d'actionnaires alors que les pays font l'expérience directe de l'impact des produits de l'ACA et des coûts-bénéfices en découlant.

Un corollaire de ceci est la stratégie de l'ACA en matière de relations avec les gouvernements. Au cours des dernières années, l'ACA a multiplié ses échanges avec les ministères appropriés au sujet de son soutien des risques souverains, tout en sensibilisant les gouvernements à leurs obligations aux termes du Traité. Le résultat : tous les sinistres souverains ont été remboursés et aucun nouveau sinistre souverain n'a été présenté en 2018. L'ACA a également continué de constituer ses réserves statistiques qui s'élèvent à 4 millions d'USD, lesquelles ont été ajoutées aux provisions pour sinistres de 2018 (1,2 million d'USD + 4 millions d'USD) pour un total de 5,2 millions d'USD, ce qui représente un taux de sinistralité de 40 % comparativement à 34 % en 2017.

Le portefeuille d'affaires a subi également des changements significatifs. L'ACA a restructuré son produit WTO pour réduire les sinistres et décidé de laisser la demande déterminer ce qu'il adviendra de la couverture Violence politique et Sabotage. En conséquence, l'ACA a reçu en 2018 très peu de sinistres (1,2 million d'USD), ce qui s'est traduit par la plus faible sinistralité (9 %) enregistrée au cours des cinq dernières années.

Principales réorientations stratégiques ayant contribué à la croissance soutenue de l'ACA



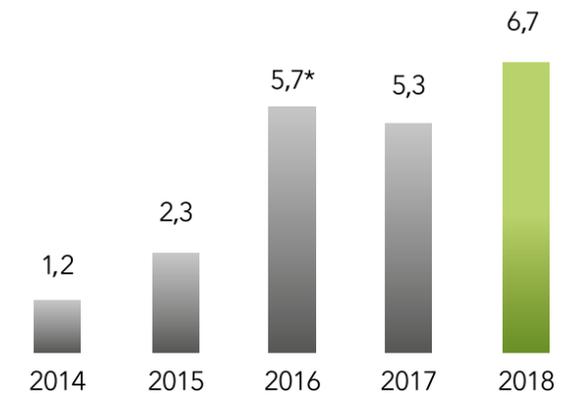
RÉSULTAT NET (EN MILLIONS D'USD)

La croissance positive de l'ACA s'est poursuivie en 2018 avec une hausse de 20 % de son résultat net, des améliorations de la souscription et des produits de placements ayant alimenté cette hausse

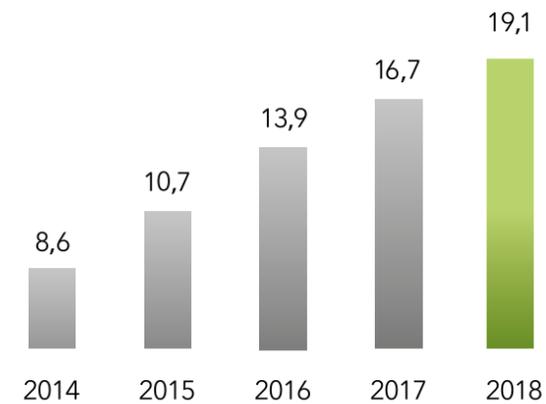
*Ajusté pour refléter l'impact d'une nouvelle stratégie au titre des provisions

RÉSULTAT TECHNIQUE NET (EN MILLIONS D'USD)

Un virage stratégique sur les projets prioritaires des États membres a permis à l'ACA de soutenir un plus grand nombre de grandes transactions souveraines, principalement en Afrique de l'Ouest – soit plus de cinq fois plus en cinq ans seulement.



* Ajusté pour refléter l'impact d'une nouvelle stratégie au titre des provisions

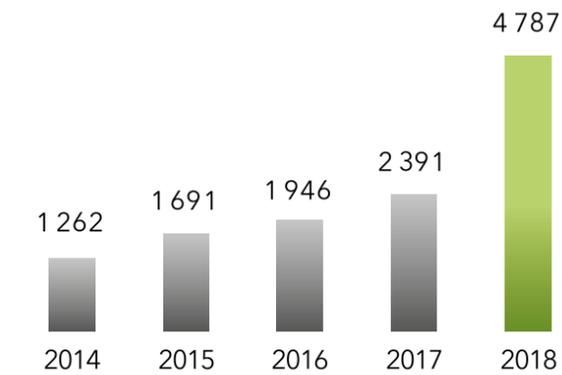
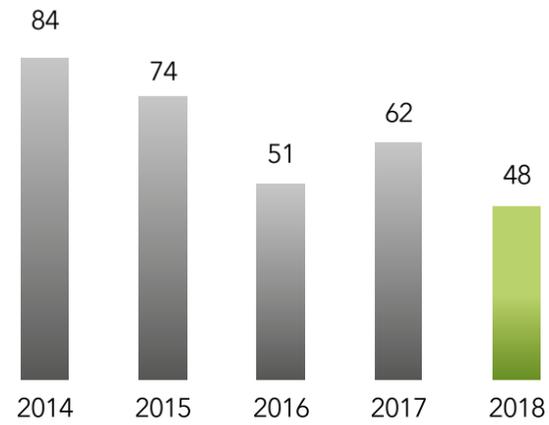


TOTAL DES REVENUS PROVENANT DES PRIMES (EN MILLIONS D'USD)

Une hausse progressive des primes acquises et des commissions reflète une approche de souscription équilibrée aux risques conservés et cédés.

RATIO COMBINÉ SUR LES PRIMES ACQUISES NETTES (%)

En 2018, l'ACA a affiché un faible ratio combiné record, en raison d'un faible ratio de coût de 8 % reflétant une modification de la structure du résultat net de l'ACA. Cela représente plus de commissions résultant de taux de retention plus bas.

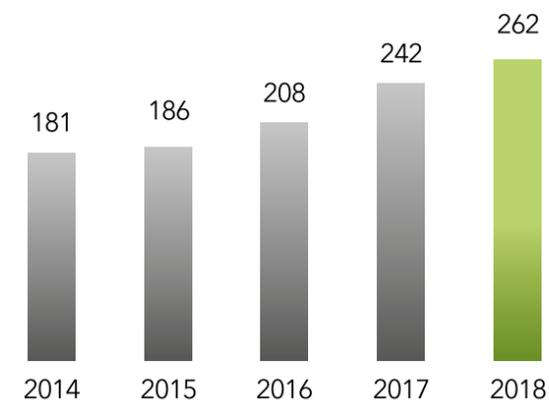


EXPOSITIONS BRUTES (EN MILLIONS D'USD)

Le doublement des expositions brutes en 2018 atteste la réussite de la stratégie à deux volets de l'ACA : un mandat de souscription panafricain combiné à une croissance d'adhésion plus rapide; ce qui a entraîné une hausse de la demande à travers l'Afrique.

CROISSANCE DES FONDS PROPRES (EN MILLIONS D'USD)

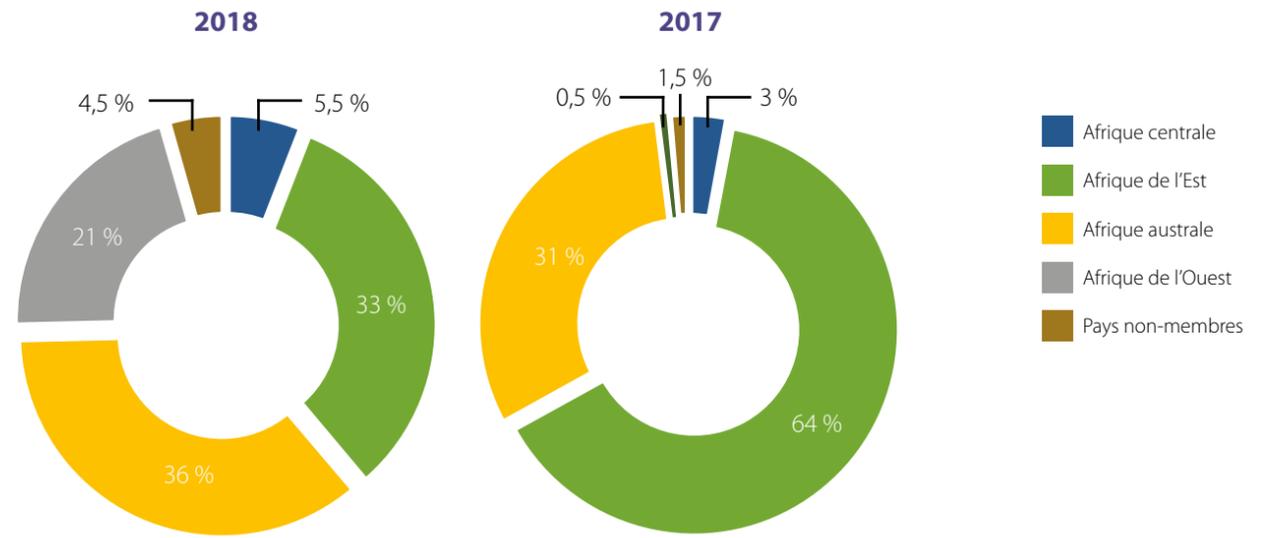
La croissance des fonds propres de l'ACA de 8 % est attribuable principalement à une hausse de capital de 10,3 millions d'USD provenant de membres existants et nouveaux, du réinvestissement des dividendes de sept États membres, et du résultat net de 12 millions d'USD de 2018.



PORTEFEUILLE D'AFFAIRES

En 2018, l'ACA a réalisé une meilleure répartition des risques, ce qui reflète un désir de longue date d'accroître la diversification des risques de son portefeuille à l'échelle du continent.

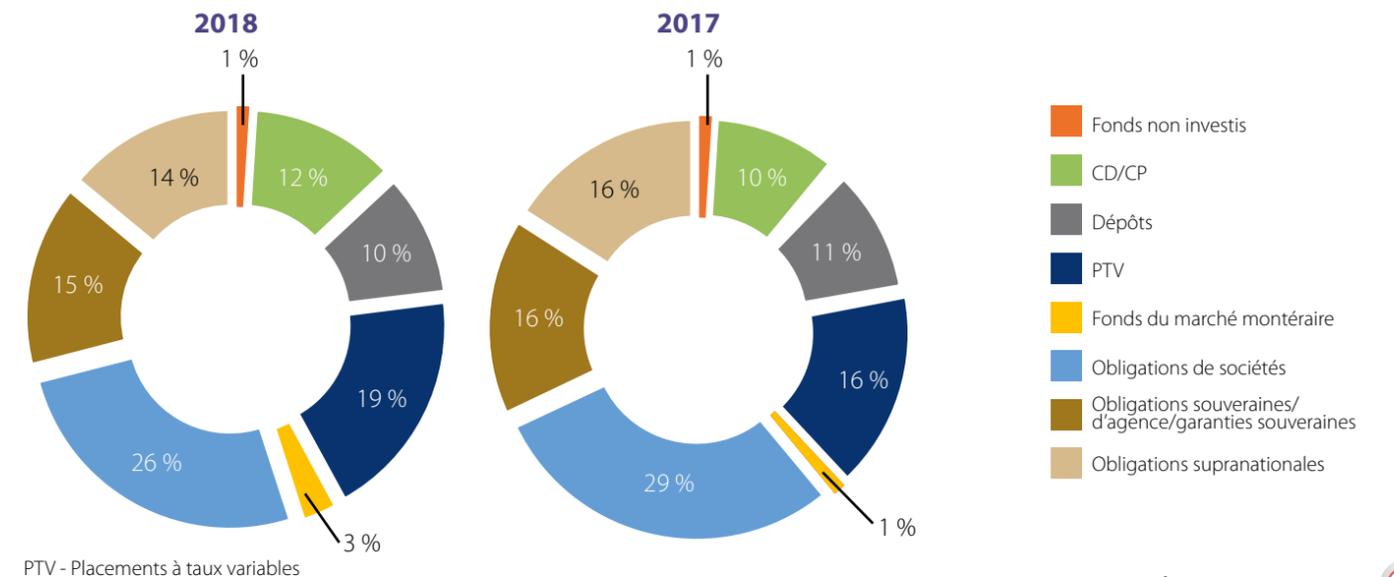
Performance du portefeuille par pays (Primes Brutes Émises) (%)



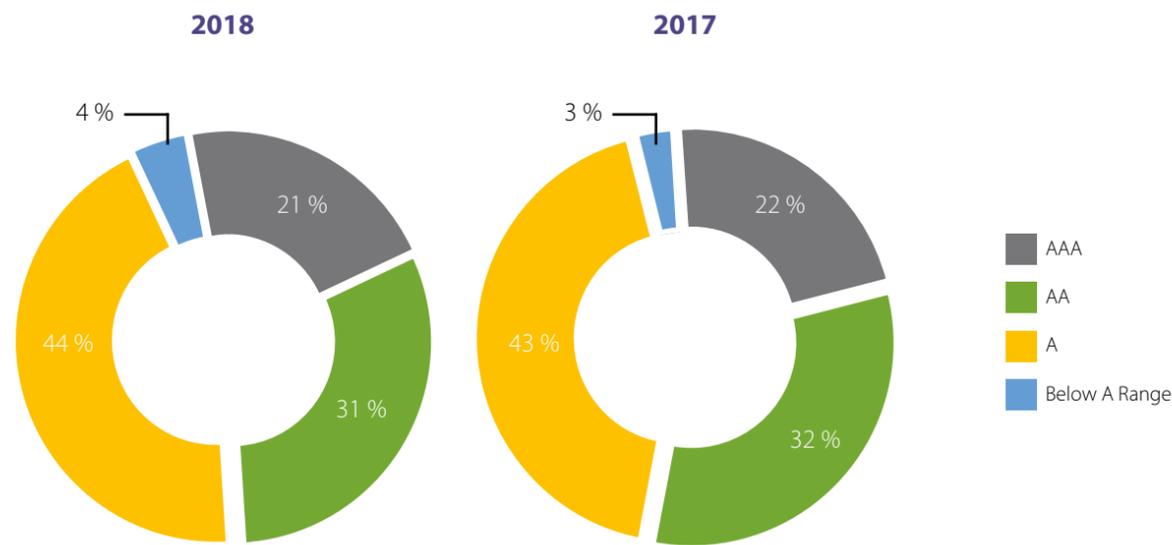
PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus de placements de l'ACA ont augmenté de 62 %, soit 50 % de plus que les prévisions, pour deux raisons majeures: une affectation proactive des actifs ayant permis à l'ACA d'accroître le rendement et la taille accrue de son portefeuille de placements.

Distribution du portefeuille d'investissement (%)



Qualité du crédit du portefeuille d'investissement



STRATÉGIE ET PERSPECTIVE

En 2018, nos efforts ont commencé à porter fruits. Grâce à notre nouveau Conseil d'Administration, à un actionariat élargi, une stratégie quinquennale qui sera déployée sous peu et une initiative de renouvellement de la marque qui débutera en 2019, l'ACA est sur le point d'accéder à de plus grandes ligues qui verra l'organisation prendre de l'essor plus rapidement dans de nouvelles régions et continuer d'innover ses produits pour répondre à la demande du marché.

Pour les prochains cinq ans, l'innovation sera à l'honneur pour répondre à la demande. Avec des transactions telle que l'optimisation du bilan et la titrisation synthétique de la Banque Africaine de Développement conclues, nous avons appris que l'innovation peut nous permettre de créer un impact plus important avec notre capacité actuelle.

Pour ce faire, nous devons créer une culture habilitante au sein de l'organisation, laquelle devra demeurer flexible et réceptive aux besoins de la clientèle, tout en continuant d'être à l'affut des tendances et des outils les plus innovants de notre industrie. Nous comptons continuer à investir dans l'infrastructure et la formation de nos employés pour nous adapter aux pratiques exemplaires de l'industrie, et faire office de chef de file et répondre aux demandes de nos gouvernements membres.

Deuxièmement, nous continuerons d'accueillir un plus grand nombre d'institutions financières chefs de file du monde, pour veiller à participer à la structuration de transactions. Nous avons appris qu'en travaillant aux côtés de grands bailleurs de fonds et investisseurs, nous pouvons créer de nouvelles structures et obtenir les meilleurs résultats possibles pour nos gouvernements membres.

Enfin, l'innovation ne se produira que si elle nous permet de satisfaire les besoins de nos gouvernements membres. À ce jour, les transactions de « credit wrap » que nous avons structurées pour le Bénin et la Côte d'Ivoire ont créé beaucoup d'intérêt et suscité de nombreuses demandes de la part d'autres pays. Cela est révélateur et nous dit que nous avons une structure qui est nécessaire et qui peut répondre à certaines des contraintes d'emprunts et de dette des gouvernements africains. Nous nous efforcerons donc à proposer la même structure à d'autres pays admissibles, et bien sûr à explorer de nouvelles structures.

J'ai mentionné tous les ans que l'expansion est le catalyseur de notre croissance, et cette année ne fait pas exception. Alors que de nouveaux pays et actionnaires institutionnels se joignent à nous, nous avons constaté plusieurs choses. Premièrement, nos capitaux propres augmentent, deuxièmement, nous pouvons améliorer la répartition de nos risques et, troisièmement, nous pouvons souscrire de plus grandes transactions stratégiques. Tous ces facteurs contribuent à une meilleure visibilité, une renommée grandissante et une base renforcée, lesquelles contribuent à notre essor des années à venir.

Pour les prochains cinq ans, l'innovation sera à l'honneur pour répondre à la demande.

La Direction de l'ACA

A large, spreading tree with dense, yellow-green foliage stands prominently in a savanna landscape. The tree's trunk is thick and textured, and its branches extend widely across the frame. The background shows a flat, open plain with scattered, smaller trees and shrubs under a cloudy sky. A green horizontal bar is positioned in the upper right quadrant of the image, containing the text 'ÉTATS FINANCIERS' in white, uppercase letters.

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les Administrateurs soumettent leur rapport et les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, lesquels donnent un état de la situation financière de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA).

ACTIVITÉS PRINCIPALES

L'ACA a été créée afin de fournir, de faciliter, d'encourager et plus généralement de développer la fourniture ou l'appui en assurance, y compris la coassurance et la réassurance, les garanties et d'autres instruments financiers et services, à des fins d'échanges commerciaux, d'investissements et d'autres activités productives dans les États africains, en complément de ceux déjà offerts par le secteur public ou privé, ou en coopération avec ces derniers.

Pour atteindre ses objectifs et accomplir son mandat, l'ACA facilite le développement des échanges commerciaux, des investissements et d'autres activités productives dans ses États africains membres, par la fourniture d'assurance ou de réassurance couvrant les risques politiques et commerciaux, et de cautions.

Conformément à ses objectifs, les activités principales entreprises par l'ACA en 2018 ont été :

- L'Assurance Risque Politique
- L'Assurance-Crédit
- La Caution; et
- L'Assurance Violence Politique, Terrorisme et Sabotage.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Les résultats de l'exercice sont présentés dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global à la page 41. Le profit de l'exercice s'est élevé à 11,9 MUSD comparativement à 9,9 MUSD en 2017.

DIVIDENDE

Lors de la dix-huitième Assemblée Générale Ordinaire tenue en Côte d'Ivoire le 28 juin 2018, une distribution de dividende de 2,5 MUSD a été approuvée et déclarée au bénéfice des membres et des actionnaires de l'ACA, au titre de l'exercice 2017.

Les Administrateurs sont heureux de recommander une distribution de dividende de 3 MUSD au titre de l'exercice en cours clos le 31 décembre 2018, sous réserve de l'approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes, KPMG Kenya, ont été désignés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 29 juin 2016, pour un mandat de trois ans. KPMG a exprimé le souhait de renouveler son mandat.

DÉCLARATION DES RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS

Le traité de l'ACA stipule que les Administrateurs sont tenus de préparer, pour chaque exercice financier, des états financiers donnant une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ACA à la fin de cet exercice et de ses résultats pour cet exercice. Le traité de l'ACA stipule aussi que les Administrateurs sont responsables de la bonne tenue des livres comptables permettant d'avoir, à tout moment et de manière relativement fiable, la situation financière de l'ACA. Les Administrateurs sont aussi responsables de veiller sur le patrimoine de l'ACA.

Les Administrateurs sont responsables de la préparation des états financiers, donnant une image fidèle et sincère de la situation de l'ACA, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi qu'aux termes du Traité de l'ACA. Par ailleurs, les Administrateurs sont tenus de mettre en place les systèmes de contrôle interne qu'ils estiment adéquats pour s'assurer que les états financiers soient exempts de toutes anomalies significatives, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une simple erreur.

Les Administrateurs acceptent la responsabilité des états financiers annuels, préparés selon les principes comptables appropriés, justifiés par des estimations et jugements raisonnables et prudents, en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et selon le Traité de l'ACA. Selon l'opinion des Administrateurs, les états financiers donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ACA, et de son résultat net.

Les Administrateurs acceptent également la responsabilité pour la tenue des livres comptables, qui servent de base pour la préparation des états financiers, ainsi que la tenue des systèmes adéquats de contrôle interne financier.

Aucune information qui pourrait remettre en cause la continuité d'exploitation de l'ACA au cours des douze prochains mois, à compter de la date de cette déclaration, n'a été portée à l'attention des Administrateurs.

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers présentés aux pages 41 à 81 ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 5 avril 2019 et autorisés pour publication.



Dr. Yohannes Ayalew Birru
Président du Conseil d'Administration



Ms. Michal Ron
Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Nairobi, 5 avril 2019

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES INDEPENDANTS AUX ACTIONNAIRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES ETATS FINANCIERS

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) présentés aux pages 41 à 81, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes, incluant les principaux principes et méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Selon notre opinion, les états financiers ci-joints sont, au regard du référentiel IFRS (Normes Internationales d'Information Financière), réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de l'ACA au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'ACA conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Kenya et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le Code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe aux administrateurs. Les autres informations obtenues à la date d'établissement du présent rapport, se composent des informations contenues dans le Rapport du Conseil d'Administration, mais excluent les états financiers et notre rapport d'audit correspondant.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les

états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter des anomalies significatives. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant l'établissement du présent rapport des commissaires aux comptes, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction pour les états financiers

Tel qu'indiqué à la page 38, les Administrateurs sont responsables de la préparation et de la présentation des états financiers, donnant une image fidèle et sincère de la situation de l'ACA, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi qu'aux termes du traité de l'ACA. Par ailleurs, les Administrateurs sont responsables de la mise en place des systèmes de contrôle interne qu'ils estiment adéquats pour s'assurer que les états financiers soient exempts d'anomalies significatives, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une simple erreur.

Lors de la préparation des états financiers, les Administrateurs sont tenus d'évaluer la capacité de l'ACA à poursuivre son exploitation, l'information à fournir à ce sujet, le cas échéant, les facteurs à prendre en considération dans cette évaluation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les Administrateurs ont l'intention de liquider l'ACA ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle en dehors de la cessation d'activité.

Il incombe aux Administrateurs de surveiller le processus d'information financière de l'ACA.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES INDEPENDANTS AUX ACTIONNAIRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES ETATS FINANCIERS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'ACA ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par les administrateurs du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de mettre en cause la capacité de l'ACA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient toutefois amener ATI à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans l'annexe, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière de l'ACA et de ses activités pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de l'ACA, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux Administrateurs, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toutes déficiences importantes du contrôle interne que nous aurions relevées au cours de notre audit.

L'associé signataire responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des Commissaires aux comptes indépendants est délivré est CPA Alexander Mbai – P/2172.

KPMG Kenya

KPMG Kenya
Experts-comptables agréés
8ème étage, ABC Towers
Waiyaki Way
Boîte Postale 40612
Nairobi

5 avril, 2019

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

1. ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

	(en milliers d'USD)	Annexe	2018			2017		
			BRUT	CÉDÉ	NET	BRUT	CÉDÉ	NET
Primes émises			66 154	(54 436)	11 718	44 792	(30 736)	14 056
Variation des provisions pour primes non acquises			(15 328)	16 416	1 088	(12 532)	12 344	(188)
Primes acquises			50 826	(38 020)	12 806	32 260	(18 392)	13 868
Commissions			(2 407)	11 214	8 807	(1 534)	6 712	5 178
Variation des provisions pour commissions reportées			394	(2 933)	(2 539)	233	(2 567)	(2 334)
Commissions acquises			(2 013)	8 281	6 268	(1 301)	4 145	2 844
Sinistres payés			(4 555)	-	(4 555)	(4 832)	-	(4 832)
Variation dans les sinistres à payer			4 366	(472)	3 894	8 260	(8 099)	161
Récupérations et récupérations à recevoir			(1 381)	840	(541)	(9 674)	9 419	(255)
Variation des autres provisions			(41 172)	37 220	(3 952)	(1 731)	1 994	263
Coûts liés aux sinistres			(9)	3	(6)	(26)	-	(26)
Sinistres nets de récupérations	6		(42 751)	37 591	(5 160)	(8 003)	3 314	(4 689)
Bénéfice technique avant charges d'exploitation					13 914			12 023
Autres revenus nets	7				649			476
Charges d'exploitation	8				(7 882)			(7 223)
Bénéfice technique après charges d'exploitation					6 681			5 276
Produits d'intérêts	9				5 908			3 775
Dividendes	10				58			41
Variation dans les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	23				96			6
Pertes sur cession des obligations					(7)			(18)
(Perte de valeur)/plus-value des actifs financiers	13				(102)			1 616
Frais de gestion d'actifs					(585)			(460)
Résultat net des placements					5 368			4 960
Charges financières	11				(102)			(91)
Pertes de change	12				(20)			(235)
PROFIT DE L'EXERCICE					11 927			9 910
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE					-			-
PROFIT GLOBAL DE L'EXERCICE					11 927			9 910

L'annexe aux comptes présentée aux pages 45 à 81 fait partie intégrante des états financiers.

2. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers d'USD)	Annexe	31-déc-2018	31-déc-2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	73 215	52 034
Comptes fiduciaires de garantie	15	-	935
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	16(a)	19 671	13 326
Autres créances	17	2 367	2 137
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	18	48 925	13 922
Récupérations	18 & 19	2 602	4 970
Part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises		38 483	22 067
Frais d'acquisition reportés		1 503	1 109
Véhicules et équipements	20	285	256
Immobilisations incorporelles	21	222	210
Autres actifs financiers	22	11 439	20 380
Placements dans des fonds du marché monétaire	23	8 410	3 006
Placements à taux variable	24	54 805	41 473
Placements obligataires	25	157 519	154 780
Total Actif		419 446	330 605
PASSIF			
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	16(b)	18 351	10 702
Autres dettes	26	3 379	1 541
Provisions pour sinistres	18	64 747	27 932
Part des réassureurs dans les récupérations	18	384	1 298
Provisions pour primes non acquises		47 152	31 824
Commissions cédées non acquises		7 682	4 749
Subventions non acquises	27	5 645	279
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	28	1 239	1 059
Dettes financières – Emprunt IDA	29	8 595	9 057
Total Passif		157 174	88 441
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	30(a)	236 200	225 900
Primes d'émission	30(b)	60	-
Capital de souscription	30(b)	850	552
Réserves		25 162	15 712
Total Capitaux Propres		262 272	242 164
Total Capitaux Propres et Passif		419 446	330 605

Les états financiers présentés aux pages 41 à 81 ont été approuvés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration le 5 avril 2019 et ont été signés en son nom par :



Dr. Yohannes Ayalew Birru
Président du Conseil d'Administration



Mme Michal Ron
Vice-Présidente du Conseil d'Administration

3. ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers d'USD)	Annexes	Capital	Primes d'émission	Capital de souscription	Réserves	Total
Au 1er janvier 2018		225 900	-	552	15 712	242 164
Augmentation de capital	30(c)	5 500	-	115	-	5 615
Rétablissement de capital(*)	30(c)	4 200	-	-	-	4 200
Dividende		-	-	-	(2 477)	(2 477)
Dividende réinvesti		600	60	183	-	843
Profit global de l'exercice		-	-	-	11 927	11 927
Au 31 décembre 2018		236 200	60	850	25 162	262 272
Au 1er janvier 2017		202 000	-	482	5 802	208 284
Augmentation de capital	30(c)	28 100	-	70	-	28 170
Réduction de capital	19 & 30(c)	(4 200)	-	-	-	(4 200)
Profit global de l'exercice		-	-	-	9 910	9 910
Au 31 décembre 2017		225 900	-	552	15 712	242 164

(*) Suite à la récupération du sinistre visé auprès du Gouvernement de la Tanzanie.

Les annexes aux états financiers présentées aux pages 45 à 81 font partie intégrante des états financiers.

4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

(en milliers d'USD)	Annexe	2018	2017
FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Entrées nettes de trésorerie relatives aux activités opérationnelles	31	24 066	26 082
FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Achats de véhicules et d'équipements	20	(173)	(124)
Achats d'immobilisations incorporelles	21	(116)	(3)
Cessions de véhicules et d'équipements	7	1	39
Remboursements/(placements) nets relatifs aux autres actifs financiers	22	8 936	(10 885)
Placements dans des fonds du marché monétaire	23	(5 308)	(3 000)
Placements nets à taux variable	24	(13 339)	(6 018)
Placements obligataires nets	25	(3 381)	(51 017)
Remboursements / (placements) nets – compte fiduciaire de garantie (Madagascar)	15	935	(9)
Sorties nettes de trésorerie relatives aux activités de placement		(12 445)	(71 017)
FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursements de crédits de développement IDA	29	(255)	(247)
Augmentation nette de capital	30(c)	9 815	23 970
Entrées nettes de trésorerie relatives aux activités de financement		9 560	23 723
AUGMENTATION / (DIMINUTION) NETTE EN TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
		21 181	(21 212)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 1ER JANVIER		52 034	73 246
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	14	73 215	52 034

Les annexes aux états financiers présentées aux pages 45 à 81 font partie intégrante des états financiers.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

L'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) est une entité juridique créée en vertu du Traité de l'ACA, lequel est entré en vigueur le 20 janvier 2001 et a été amendé le 20 janvier 2007. L'ACA est inscrite auprès des Nations Unies en tant qu'entité multilatérale sous le certificat d'immatriculation N° 49593, conformément aux dispositions de l'article 102 de la charte des Nations Unies.

L'ACA comptait 14 États membres africains au 31 décembre 2018 (contre 14 membres en 2017) et 9 autres actionnaires (9 autres actionnaires en 2017).

2. MÉTHODES COMPTABLES

(a) Principes généraux

Les états financiers de l'ACA sont préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers sont indiquées ci-dessous. Sauf indication contraire, ces principes ont été utilisés de manière cohérente dans tous les états financiers présentés lors des exercices précédents.

La préparation des états financiers, conformément au référentiel IFRS, requiert l'utilisation de certaines estimations et jugements comptables critiques. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement, de complexité ou d'estimations pouvant avoir une incidence significative sur les états financiers, sont présentés sous annexe 3 : « Estimations et jugements comptables ».

(b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées

(i) Nouvelles Normes IFRS et Normes IFRS révisées effectives pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

Sauf lorsque l'ACA a choisi l'application anticipée autorisée de certaines normes, l'ACA a adopté les amendements apportés aux Normes IFRS ainsi que les nouvelles normes suivantes pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, incluant les modifications corrélatives apportées à d'autres normes avec une date initiale de mise en application au 1 janvier 2018. La nature et la portée de ces modifications sont présentées ci-après.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (suite)

(i) Nouvelles Normes IFRS et Normes IFRS révisées effectives pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 (suite)

Norme	Description	En vigueur à partir de :
IFRS 9 (2014)	Instruments financiers	1 janv 2018
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	1 janv 2018
Modifications à l'IFRS 2	Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions	1 janv 2018
Modifications à l'IFRS 4	Application de l'IFRS 9 Instruments financiers à l'IFRS 4 Contrats d'assurance	1 janv 2018
Modifications de l'IAS 40	Transfert d'immeubles de placements	1 janv 2018
Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016	Modifications à l'IFRS 1 - Première application des IFRS - et à l'IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	1 janv 2018
IFRIC 22	Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée	1 janv 2018

- L'ACA a choisi d'adopter de manière anticipée la norme IFRS 9 (2010) en 2011 et la version ultérieure de l'IFRS 9 (2014) en 2015 :
 - Les instruments de dettes détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont évalués ultérieurement au coût amorti. Ces instruments sont sujets à dépréciation. La dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues (PCA) pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis sa comptabilisation initiale, ou aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit, tel que l'exige la Norme.
 - Les placements dans des fonds du marché monétaire sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVBRN).
- Seulement une très petite partie (0,1 %) des revenus de l'ACA (revenus provenant des limites de crédit), rentre dans le champ d'application d'IFRS 15. Les revenus provenant des limites de crédit ne sont comptabilisés que lorsque l'ACA a rempli ses obligations de prestation. L'application de la Norme IFRS 15 n'a donc pas eu d'incidence significative sur la position financière ni sur la performance financière de l'ACA.
- Les modifications à l'IFRS 2 (Paiement fondé sur des actions); l'IAS 40 (Transfert d'immeubles de placements); les améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016 (Modifications à l'IFRS 1 - Première application des IFRS - et à l'IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises) ne s'appliquent pas à l'ACA.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (suite)

(i) Nouvelles Normes IFRS et Normes IFRS révisées effectives pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 (suite)

- Les modifications à l'IFRS 4 prévoient deux choix de solutions à l'application de l'IFRS 9 pour les compagnies d'assurance qui n'ont pas encore adopté cette nouvelle norme, et ne s'applique, de ce fait, pas à l'ACA.
- IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée – clarifie le fait que la date de la transaction est la date de la comptabilisation initiale, par l'entité, de l'actif non monétaire ou du passif non monétaire issu du paiement ou de la réception de la contrepartie anticipée. Dans le cas où la contrepartie payée ou reçue consiste en plusieurs versements, chacun d'entre eux doit donner lieu à une date de transaction distincte. Cette clarification cadre avec les pratiques de l'ACA. Par conséquent, aucun changement n'a été nécessaire dans l'exercice.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (suite)

(ii) Normes révisées et nouvelles normes dont l'entrée en vigueur n'est pas encore obligatoire (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

Ci-après sont les normes révisées et nouvelles dont l'entrée en vigueur n'est pas encore obligatoire (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Norme	Description	En vigueur à partir du ou après le :
IFRS 16	Contrats de location	1 janv 2019
IFRIC 23	Incertitude relative aux traitements fiscaux	1 janv 2019
IFRS 17	Contrats d'assurance	1 janv 2022
Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017	Modifications à l'IFRS 3 Regroupements d'entreprises, à l'IFRS 11 Partenariats, à l'IAS 12 Impôt sur le résultat, et à l'IAS 23 Coûts d'emprunt.	1 janv 2019
Modifications à l'IFRS 9	IFRS 9 Remboursement anticipé prévoyant une compensation négative	1 janv 2019
Modifications à l'IAS 28	Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise	1 janv 2019
Modifications à l'IAS 19	Modification, réduction ou liquidation d'un régime	1 janv 2019
Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS	Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS	1 janv 2020
Modifications à l'IFRS 10 et à l'IAS 28	Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise	Peuvent être adoptées facultativement par anticipation / entrée en vigueur reportée indéfiniment

- IFRS 16 énonce un modèle exhaustif pour la présentation des contrats de location et leur comptabilisation dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. Elle remplace l'IAS 17.
 - IFRS 16 apporte des modifications importantes à la comptabilité des preneurs. Elle abolit la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement de l'IAS 17 et exige qu'un preneur comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début pour tous les contrats de location, sauf pour les contrats de location à court terme et la location de biens de faible valeur.
 - L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût et ultérieurement au coût (sous réserve de certaines exceptions) diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative.
 - L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. Ultérieurement, l'obligation locative est ajustée pour prendre en compte, entre autres, les intérêts et les paiements de loyers effectués, ainsi que les modifications de contrat de location.

Cette nouvelle norme ne devrait pas avoir une incidence significative sur la position financière de l'ACA.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (suite)

(ii) Normes révisées et nouvelles normes dont l'entrée en vigueur n'est pas encore obligatoire (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 (suite)

- L'IFRIC 23 (Incertitude relative aux traitements fiscaux) ne s'applique pas à l'ACA.
- IFRS 17 - Contrats d'assurance

Une entité doit appliquer IFRS 17- Contrats d'assurance - aux :

- contrats d'assurance et de réassurance qu'elle émet ;
- contrats de réassurance qu'elle détient ; et
- contrats d'investissement avec participation discrétionnaire qu'elle émet, à condition qu'elle émette aussi des contrats d'assurance.

IFRS 17 demande qu'une entité qui émet des contrats d'assurance les comptabilise dans l'état de la situation financière comme le total :

- des flux de trésorerie d'exécution—les estimations à jour des montants que l'entité s'attend à recouvrer à l'égard des primes et à payer à l'égard des sinistres, des prestations et des charges, y compris un ajustement au titre de la valeur temps de l'argent et des risques liés à ces montants ; et
- de la marge sur services contractuels—le bénéfice non acquis de la couverture d'assurance. Le bénéfice non acquis de la couverture d'assurance est comptabilisé en résultat net, au fil du temps, à mesure que l'entité fournira les services.

Selon IFRS 17, une entité doit comptabiliser les bénéfices en fonction des services fournis, plutôt qu'en fonction des primes perçues, et fournir des informations sur les bénéfices de contrats d'assurance liés aux services futurs. IFRS 17 exige que l'entité regroupe séparément les contrats déficitaires des contrats qui ne sont pas déficitaires. L'entité doit comptabiliser en résultat net la perte correspondant à la sortie de trésorerie nette pour les contrats déficitaires.

Selon IFRS 17, l'entité doit mettre à jour les flux de trésorerie d'exécution à chaque date de clôture, en prenant en compte les estimations à jour, l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie, et les taux d'actualisation. L'entité :

(a) doit comptabiliser les variations des estimations de flux de trésorerie futurs, d'une date de clôture à l'autre, soit au résultat net, soit comme un ajustement du profit attendu sur ses services d'assurance, selon la nature et la raison des variations ; et,

(b) doit choisir l'affectation des effets des changements des taux d'actualisation soit au résultat net soit aux autres éléments du résultat global.

IFRS 17 exige également que l'entité fournisse des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de comprendre les montants comptabilisés dans l'état de la situation financière et l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, et d'évaluer les risques liés à l'émission de contrats d'assurance auxquels l'entité fait face.

La norme IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 Contrats d'assurance. Elle entrera en vigueur pour les exercices débutant le ou après le 1er janvier 2021 et s'appliquera de manière rétrospective, à moins qu'il ne soit impossible de le faire. Une application anticipée de IFRS 17 est autorisée, à condition d'appliquer aussi IFRS 9 Instruments financiers, et IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients.

L'ACA est en train d'évaluer l'impact de l'application de cette norme.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (suite)

(ii) Normes révisées et nouvelles normes dont l'entrée en vigueur n'est pas encore obligatoire (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 (suite)

- Les améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017 (Modifications de l'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises ; de l'IFRS 11 - Partenariats ; de l'IAS 12 - Impôts sur le résultat ; de l'IAS 23 - Coûts d'emprunt) ne concernent pas l'ACA comme, actuellement, elle ne fait pas partie d'aucun regroupement d'entreprises, elle n'a pas de partenariats, n'est pas assujetti à l'impôt sur le résultat et n'emprunte pas pour financer des actifs.
- IFRS 9 Remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (Modifications à l'IFRS 9). Les modifications précisent que les actifs financiers particuliers assortis de clauses de remboursement anticipé pouvant donner lieu à une compensation négative, peuvent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVBAERG) si certaines autres conditions de l'IFRS 9 sont remplies. L'ACA ne détenait aucun placement de ce genre au 31 décembre 2018.
- Les modifications à l'IAS 28 - Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise visent principalement les industries extractives et le secteur de l'immobilier, et ne s'appliquent donc pas à l'ACA.
- Modifications à l'IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime. Les modifications précisent si une modification, une réduction ou une liquidation de régime à prestations définies survient, une entité doit maintenant utiliser des hypothèses actuarielles à jour pour évaluer le coût des services rendus et les intérêts nets pour la période.

Cette modification ne devrait pas avoir d'impact matériel sur la valeur totale de l'actif ou du passif, ou le résultat net de l'ACA, puisque l'ACA utilise déjà des hypothèses actuarielles à jour pour évaluer le coût des services rendus et les intérêts nets pour la période.

- Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS. Ces modifications visent à couvrir tous les aspects de la normalisation, de l'objectif de l'information financière à la présentation et aux informations à fournir. Certaines des modifications portent sur :
 - méthode de l'ensemble des droits pour les actifs ;
 - approche de la 'capacité pratique' pour la comptabilisation des dettes ;
 - approche basée sur le contrôle pour la décomptabilisation.

Ces modifications ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la manière dont l'ACA comptabilise les éléments d'actif et de passif de ses états financiers, et le moment où elle le fait.

- IFRS 10 et IAS 28 (Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise) ne s'appliquent pas à l'ACA.

(c) Conversion des devises étrangères

Les états financiers sont présentés en milliers d'USD (Dollars américains) sauf indication contraire.

La devise de transaction et de présentation des comptes de l'ACA est l'USD. Les transactions en devises autres que l'USD sont converties en USD au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les instruments financiers ainsi que les actifs et passifs monétaires en devises autres que l'USD sont convertis en USD aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés ou crédités dans le compte de résultat de l'année de leur survenance.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(d) Activités d'assurance et de réassurance

(i) Primes

Les primes brutes correspondent aux primes émises ainsi qu'aux estimations de primes à facturer acquises au cours de l'exercice sur les polices d'assurance directes et les traités de réassurance (acceptation). Elles sont comptabilisées nettes d'annulations et de réductions mais incluent les commissions d'engagement sur les prêts couverts par l'ACA.

(ii) Primes non acquises

Les primes non acquises représentent la portion de primes émises associées à des risques n'ayant pas expiré à la date de clôture. Les primes non acquises sont comptabilisées au cas par cas en fonction de la période couverte par chaque police. Les primes non acquises correspondent à la fraction de primes émises restant à courir entre la date de clôture et la date d'échéance de la période couverte par la prime. Les primes non acquises sont comptabilisées au passif de l'état de la situation financière. La variation des primes non acquises relative à l'exercice est comptabilisée au compte de résultat.

(iii) Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition sont différés sur la durée de vie du contrat concerné selon les règles appliquées pour les primes non acquises. Les frais d'acquisition reportés représentent les frais d'acquisition commerciaux engagés pour la période écoulée entre la fin de l'exercice et la date de règlement de la prime suivante.

Les frais d'acquisition reportés sont comptabilisés à l'actif. La variation des frais d'acquisition reportés relative à l'exercice est comptabilisée au compte de résultat.

(iv) Sinistres payés

Les sinistres payés correspondent aux indemnités versées.

(v) Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres couvrent le coût total estimé des sinistres déclarés non payés à la fin d'exercice (sinistres à payer).

(vi) Récupérations

Les récupérations représentent les récupérations attendues ou estimées déterminées sur la base du montant total des prévisions de récupération sur l'ensemble des exercices de souscription relatifs aux sinistres.

(vii) Autres provisions pour sinistres

Les autres provisions pour sinistres représentent les provisions pour sinistres inconnus estimées sur la base de la 'meilleure estimation', utilisant aussi bien des informations internes qu'externes, compte tenu de l'insuffisance de données relatives à la sinistralité.

(viii) Coûts liés aux sinistres

Les coûts liés aux sinistres représentent les frais engagés ou à engager relativement aux sinistres. Ces coûts comprennent, entre autres, les honoraires juridiques.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(d) Activités d'assurance et de réassurance (suite)

(ix) Réassurance cédée (cessions)

La réassurance cédée représente les primes cédées à des compagnies de réassurance sur la base des traités et des réassurances facultatives souscrits(tes) sur les risques excédant la limite de la capacité de souscription de l'ACA. Les primes brutes cédées sont comptabilisées selon les termes et les conditions des couvertures de réassurance et sont acquises sur la durée de vie de ces couvertures. La part des réassureurs dans les provisions techniques est déterminée sur la base des sinistres et provisions techniques comptabilisés au passif ou à l'actif.

Les commissions de cession sont calculées sur la base des primes cédées. Elles sont différées et la variation des provisions pour commissions de cession sont comptabilisées au compte de résultat sur la même base que les primes cédées non acquises. Les commissions non acquises sont comptabilisées au passif.

(e) « One-off Commissions »

Les « one-off commissions » sont comptabilisées et acquises lors de leur émission.

(f) Autres revenus

Les autres revenus incluent les subventions, les revenus provenant des limites de crédit et d'autres revenus accessoires réalisés dans le cours normal des activités.

Les subventions sont comptabilisées comme revenu lorsque les dépenses couvertes par ces subventions sont payées ou ont été encourues.

Les revenus provenant des limites de crédit sont comptabilisés nets des dépenses connexes engagées (achats d'informations).

(g) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts représentent les produits d'intérêts issus d'obligations, de billets, de dépôts à terme, de dépôts à demande et des Comptes Fiduciaires de Garantie. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé sur le capital restant selon la méthode du taux d'intérêt effectif applicable, qui consiste à actualiser exactement les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier.

(h) Dividendes

Les dividendes issus de placements dans des fonds du marché monétaire sont comptabilisés en résultat net lorsque le droit d'en recevoir les paiements est établi et que le montant des dividendes peut être évalué de manière fiable.

(i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les dépôts à terme et les placements à court terme sur les marchés monétaires. Ils sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie excluent les fonds détenus dans les comptes fiduciaires de garantie qui sont présentés distinctement dans l'état de la situation financière.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(j) Véhicules et équipements

Les véhicules et équipements détenus à usage propre sont comptabilisés au coût d'acquisition, diminué de la dépréciation accumulée et de toute perte de valeur accumulée.

(i) Comptabilisation initiale

Les véhicules et équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et évalués au coût. Les frais d'acquisition incluent le prix d'achat et les frais accessoires liés à l'acquisition tels que le transport, l'assurance et les frais d'installation.

Les coûts subséquents sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés distinctement, selon le cas le plus approprié, et uniquement lorsqu'il semble probable que l'ACA puisse bénéficier des avantages économiques futurs associés à ces coûts et que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Tous les autres frais, réparations et maintenance, sont imputés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

(ii) Évaluation

Les véhicules et équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est, par la suite, amorti linéairement depuis la date d'acquisition jusqu'à la fin de la durée d'utilité de chaque actif.

Les éléments de valeur durable ayant un coût d'acquisition initial de 1 000 USD ou plus sont systématiquement capitalisés. Les éléments de valeur durable ayant un coût d'acquisition initial inférieur à 1 000 USD sont capitalisés mais totalement amortis durant le mois de leur acquisition. Cependant, les biens de faible valeur peuvent, selon leur nature, être amortis sur leur durée d'utilité.

(iii) Gains et pertes sur cessions

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant les prix de cession aux valeurs comptables des actifs cédés. Ils sont comptabilisés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel les actifs ont été cédés.

(iv) Dépréciation pour perte de valeur

Les véhicules et équipements font l'objet d'une revue à chaque clôture. Si un actif a subi une perte de valeur avérée, l'ACA fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède le montant recouvrable, l'actif est déprécié et est ramené à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la perte de valeur a eu lieu.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(k) Immobilisations incorporelles

(i) Comptabilisation initiale

Les immobilisations incorporelles comprennent les coûts d'acquisition des logiciels informatiques ainsi que les coûts associés au développement ou à la mise à jour des logiciels informatiques.

L'IAS 38 stipule que les coûts de développement des logiciels informatiques doivent être capitalisés et amortis sur leur durée d'utilité, lorsque certains critères sont remplis. Dans de tels cas, une entité doit pouvoir démontrer ce qui suit :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle afin de pouvoir l'utiliser ou la vendre ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- comment l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la mise à disposition de ressources existantes ou futures adéquates pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle pour l'utiliser ou la vendre ; et,
- sa capacité d'évaluer de manière fiable les coûts liés à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

(ii) Évaluation

Les immobilisations incorporelles sont amorties au cours de leur durée d'utilité (3 à 5 ans) en appliquant la méthode d'amortissement linéaire.

(iii) Dépréciation pour perte de valeur

Les immobilisations incorporelles sont revues à la date de clôture des comptes. S'il existe une indication objective de dépréciation d'une immobilisation incorporelle, ATI fait une estimation de sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur comptable d'une telle immobilisation excède sa valeur recouvrable, l'actif est déprécié et sa valeur ramenée à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat de l'exercice de survenance des pertes.

(l) Instruments financiers

L'IFRS 9 (2014) est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Tel qu'autorisé par l'IASB (International Accounting Standards Board), l'ACA a choisi d'anticiper l'adoption de la version 2010 de cette norme en 2011 et a depuis adopté les modifications ultérieures de cette norme.

(i) Comptabilisation initiale

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, augmentée ou diminuée, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des frais de transactions. La juste valeur correspond au prix du marché (prix d'achat dans le cas de l'actif financier ou valeur d'émission dans le cas du passif financier) à la date de la transaction. Les transactions sont comptabilisées à leur date de dénouement.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(l) Instruments financiers (Suite)

(ii) Évaluation

Actifs financiers

L'IFRS 9 définit trois catégories d'actifs financiers : ceux évalués au coût amorti ; ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. L'ACA classe ses actifs financiers à revenu fixe dans la catégorie des actifs évalués au coût amorti, car elle investit exclusivement dans cette catégorie d'actifs avec comme principaux objectifs de les détenir et d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts.

Les placements de l'ACA dans les fonds du marché monétaire sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Passifs financiers

Selon l'IFRS 9, les passifs financiers sont évalués, soit à la juste valeur par le biais du compte de résultat, soit au coût amorti. Au 31 décembre 2018, tous les passifs financiers de l'ACA ont été évalués au coût amorti.

(iii) Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti

L'ACA comptabilise la correction de valeur pour pertes ainsi que les variations du montant des pertes de crédit attendues. La correction de valeur pour pertes est évaluée à chaque date de clôture des comptes, pour prendre en compte les variations liées au risque crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier ou depuis la date de clôture précédente.

(m) Avantages du personnel

(i) Avantages postérieurs à l'emploi

L'ACA offre un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies (« gratuity plan ») à ses employés. En vertu de ce régime, l'ACA verse mensuellement des cotisations fixes dans des régimes différents, son obligation étant limitée à ces cotisations. Par conséquent, le risque actuariel (soit celui lié au fait que les prestations seront inférieures à celles attendues) et le risque de placement (soit celui que les actifs investis seront insuffisants pour couvrir les prestations attendues) sont assumés par le personnel. Les cotisations de l'ACA au régime à cotisations définies sont comptabilisées dans le compte de résultats durant la période au cours de laquelle l'avantage est acquis par l'employé.

L'ACA offre aussi un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de cessation d'emploi) pour ses employés. Les prestations de l'employé en vertu de ce régime dépendent du nombre d'années de service et du salaire final de l'employé. Le montant de l'engagement comptabilisé au passif de l'état de la situation financière à l'égard du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies est la valeur actuelle de l'obligation liée à des prestations définies à la date de clôture des comptes.

(ii) Autres avantages du personnel

L'estimation de la dette relative aux congés annuels accumulés du personnel à la clôture des comptes est comptabilisée comme charge à payer. Les autres avantages à court terme du personnel sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis par les employés.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(n) Imposition

Conformément au Traité de l'ACA, l'ACA et ses actifs ne sont pas soumis, de manière directe ou indirecte, à un régime d'imposition dans ses États membres.

(o) Données comparatives

Le cas échéant, les chiffres comparatifs ont été ajustés afin de se conformer aux changements de présentation de l'exercice courant.

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES

L'application des méthodes comptables décrites à l'annexe 2, nécessite parfois l'exercice de jugements de la part des administrateurs qui peuvent avoir des impacts significatifs sur les montants comptabilisés, ainsi que la détermination d'estimations et d'hypothèses concernant la valeur comptable des actifs et passifs lorsque celle-ci ne peut pas être simplement déduite d'autres sources. Les estimations et hypothèses correspondantes sont fondées sur les données historiques, les informations disponibles sur le marché ou d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements ou estimations fait(e)s par les administrateurs en vue de la préparation des états financiers de l'ACA et qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont présentés ci-après.

(a) Provisions statistiques

Les provisions pour sinistres inconnus (provisions statistiques) sont déterminées par branche. Les provisions pour sinistres inconnus ont été estimées sur la base de la 'meilleure estimation' en utilisant les informations internes et externes disponibles, compte tenu de l'insuffisance de données relatives à la sinistralité. La sinistralité ultime pourra, toutefois, différer de ces estimations.

En 2018, une dotation aux provisions statistiques d'un montant de 4 MUSD (contre une reprise de 0,3 MUSD en 2017) a été enregistrée dans les comptes de l'ACA, ce qui a porté le montant total des provisions statistiques reporté à l'état de la situation financière à 11 MUSD au 31 décembre 2018 comparativement à 7 MUSD au 31 décembre 2017.

(b) Obligation au titre des prestations définies

L'obligation au titre des prestations définies est basée sur des hypothèses actuarielles de facteurs essentiellement démographiques et financiers. Si ces hypothèses changent, l'ACA pourrait être amenée à comptabiliser les charges liées au service antérieur au cours des prochains exercices. Les versements réels pourraient également être différents de l'obligation estimative au titre des avantages à prestations définies, ce qui pourrait entraîner la comptabilisation d'un gain ou d'une perte.

Au 31 décembre 2018, l'ACA a comptabilisé une obligation de 1,2 MUSD comparativement à une obligation de 1,1 MUSD au 31 décembre 2017.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES (SUITE)

(c) Pertes de crédit attendues (PCA)

Tel qu'expliqué à l'annexe 2, les PCA représentent soit les PCA pour la durée de vie soit pour les 12 mois à venir selon l'importance de l'augmentation du risque de crédit. IFRS 9 ne définit pas ce qui représente une augmentation importante du risque de crédit. Afin d'évaluer si le risque de crédit d'un actif a augmenté de manière significative, l'ACA prend en compte des informations qualitatives et quantitatives raisonnables et justifiables.

La perte en cas de défaillance et la probabilité de défaut sont deux facteurs clés du calcul des PCA. Pour les instruments cotés publiquement, l'ACA utilise la perte en cas de défaillance et la probabilité de défaut publiées par des sources externes. Pour les instruments non cotés, l'ACA doit faire d'autres hypothèses.

En 2018, un montant de 0,15 MUSD a été comptabilisé au titre des PCA pour les 12 mois à venir sur les actifs financiers de l'ACA. Aucun montant au titre des PCA pour les 12 mois à venir n'a été comptabilisé en 2017. Les PCA pour la durée de vie ont été revues à la baisse de 0,6 MUSD au 31 décembre 2017 à 0,5 MUSD au 31 décembre 2018.

4. GESTION DES RISQUES

L'ACA reconnaît l'importance de la gestion des risques et le fait que de solides systèmes de contrôle internes sont essentiels pour une gestion efficace des risques. Actuellement, l'ACA dispose de quatre niveaux de contrôle des risques.

Les contrôles opérationnels permanents représentent le premier niveau. Ils sont régis par de nombreuses règles et procédures et sont effectués au niveau de chaque département.

Le deuxième niveau est la gestion du risque de l'entreprise (GRE). La GRE implique le personnel, l'équipe de la Direction et le Conseil d'Administration ; il a pour but d'identifier les événements potentiels qui pourraient affecter ACA et de gérer les risques éventuels en tenant compte des risques que l'ACA est prête à assumer. Des contrôles trimestriels sont menés afin d'évaluer les risques clés et les dispositifs d'atténuation des risques, et les adapter si nécessaire. L'ACA révisé et met à jour la GRE tous les 3 à 4 ans.

Le troisième niveau est l'audit interne par un cabinet d'audit indépendant. Le Conseil d'Administration a choisi l'externalisation de la fonction d'audit interne de l'ACA depuis 2011.

Le dernier niveau est le Comité Risques du Conseil d'Administration, qui a été établi par le Conseil d'Administration en mai 2014. Ce comité est chargé d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de gérer les risques techniques, financiers et non financiers auxquels l'ACA peut faire face.

En tant qu'assureur, l'ACA est exposée à deux principaux types de risques. Les risques inhérents aux activités de souscription, englobant le risque de pertes liées aux sinistres et le risque de pertes liées à la défaillance des réassureurs (risque de contrepartie), constituent le premier type de risques. Les risques inhérents aux activités de placement, englobant le risque de marché (risque de taux d'intérêt, de prix du marché et de change), le risque de crédit et le risque de liquidité, constituent le deuxième type de risques.

(a) Risques inhérents aux activités de souscription

(i) Risque de pertes résultant des sinistres

Les polices d'assurance souscrites par l'ACA impliquent la possibilité de survenance d'événements assurés par l'ACA et, par conséquent, les incertitudes associées au montant et à la date de survenance des sinistres. L'ACA reconnaît qu'un contrôle adéquat du risque d'assurance est primordial pour l'intégrité de ses opérations en tant qu'assureur de crédit et d'investissement.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

4. GESTION DES RISQUES (SUITE)

(a) Risques inhérents aux activités de souscription (suite)

(i) Risque de pertes résultant des sinistres (suite)

Dans ce contexte, l'ACA a mis en place un dispositif et des procédures conçus pour identifier, évaluer, contrôler, atténuer, partager et surveiller efficacement les risques inhérents aux activités de souscription, lesquels incluent :

- les notations de pays ;
- l'analyse du portefeuille ;
- l'évaluation prudente du risque de crédit et de souscription sur les acheteurs ou les débiteurs ;
- l'évaluation complète du risque technique et du risque contractuel pour les risques politiques ;
- la réassurance ; et,
- la sélection des réassureurs ayant de solides notations de crédit.

Afin d'éviter une concentration excessive des risques, l'ACA a établi, en sus de sa capacité de souscription, des limites d'exposition par pays, par secteur, par acheteur et par projet, et elle surveille ses encours.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

4. GESTION DES RISQUES (SUITE)

(a) Risques inhérents aux activités de souscription (suite)

(i) Risque de pertes résultant des sinistres (suite)

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions par produit et par pays au 31 décembre 2018 et 2017:

Expositions par produit:

	31-déc-2018		31-déc-2017	
	Expositions brutes	Expositions nettes	Expositions brutes	Expositions nettes
PORTFEUILLE BANCAIRE	473 320	100 975	16 194	16 194
CAUTIONS	105 883	25 579	30 878	26 815
ASSURANCE-CRÉDIT SINGLE OBLIGOR (SO)	1 055 229	363 297	859 413	389 881
ASSURANCE-CRÉDIT WHOLE TURNOVER (WTO)	14 811	7 405	24 436	12 218
ASSURANCE RISQUE POLITIQUE	3 112 236	484 185	1 431 975	404 349
TERRORISME ET SABOTAGE (VP&TS)	25 363	25 363	28 542	28 542
TOTAL	4 786 842	1 006 804	2 391 438	877 999

Expositions par pays:

	31-déc-2018		31-déc-2017	
	Expositions brutes	Expositions nettes	Expositions brutes	Expositions nettes
Bénin	751 556	46 055	37 432	6 432
Burundi	4 047	4 047	6 535	6 535
Côte d'Ivoire	436 813	61 105	5 000	5 000
République Démocratique du Congo	195 180	42 425	157 455	37 878
Éthiopie	168 012	37 020	121 125	16 800
Kenya	828 040	198 365	853 555	286 091
Madagascar	1 177	1 177	2 177	1 688
Malawi	316 417	116 289	124 108	90 480
Rwanda	190 096	64 598	153 311	57 633
Sud Soudan	27 621	10 868	5 000	2 500
Tanzanie	259 363	101 084	156 533	97 368
Ouganda	182 628	71 838	212 919	107 227
Zambie	684 546	79 689	319 673	98 628
Zimbabwe	169 924	52 082	166 676	48 721
Autres non-membres	571 422	120 162	69 939	15 018
TOTAL	4 786 842	1 006 804	2 391 438	877 999

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

4. GESTION DES RISQUES (SUITE)

(a) Risques inhérents aux activités de souscription (suite)

(ii) Risque de contrepartie des réassureurs

L'ACA utilise la réassurance non seulement pour accroître sa capacité de souscription mais aussi pour limiter ses risques. Une part importante des risques souscrits est cédée à des réassureurs externes à travers un certain nombre de traités de réassurance qui incluent des traités proportionnels, non proportionnels et des cessions facultatives. La plupart des traités sont renouvelés et réévalués annuellement. Cependant, la réassurance ne désengage pas l'ACA de ses responsabilités en tant qu'assureur principal.

Si un réassureur n'honore pas le paiement d'un sinistre pour quelle que raison que ce soit, l'ACA demeure responsable du paiement complet dudit sinistre à l'égard de l'assuré. Afin de minimiser les risques de pertes liées au risque de contrepartie des réassureurs, tous les réassureurs auprès desquels l'ACA se réassure, doivent avoir une notation de crédit minimum de « A » de Moody's, de Standard & Poor's, Fitch ou A.M. Best, sauf autorisation contraire du Conseil d'Administration.

Le tableau ci-dessous présente la notation des réassureurs de l'ACA au 31 décembre 2018 sur la base des notations de crédit émises par Standard & Poor's (S&P) :

Notation S&P	Pondération en % des expositions cédées	
	31-déc-2018	31-déc-2017
AA	0,6 %	1,2 %
AA-	38,8 %	44,1 %
A+	54,3 %	46,6 %
A	-	5,4 %
A-	2,8 %	1,8 %
Non noté (*)	3,5 %	0,9 %
Total	100,0 %	100,0 %

(*) Noté A ou équivalent par au moins une des autres agences de notation, sauf une contrepartie multilatérale qui a été approuvée par le Conseil d'Administration, couvrant 1,0 % (0,1% en 2017) des primes cédées.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

4. GESTION DES RISQUES (SUITE)

(a) Risques inhérents aux activités de souscription (suite)

(ii) Risque de contrepartie des réassureurs (suite)

Le tableau ci-dessous présente la notation des réassureurs de l'ACA au 31 décembre 2018 sur la base des notations de crédit A.M. Best :

Notation A.M. Best	Pondération en % des expositions cédées	
	31-déc-2018	31-déc-2017
A++	-	2,0 %
A+	38,8 %	15,0 %
A	57,3 %	82,4 %
A-	1,2 %	-
B++ (**)	1,0 %	0,1 %
Non noté (*)	1,7 %	-
Total	100,0 %	100,0 %

(*) Noté A ou équivalent par au moins une des autres agences de notation

(**) Contrepartie multilatérale approuvée par le Conseil d'Administration

(b) Risques inhérents aux activités de placement

Les placements de l'ACA sont exposés aux risques de marché, de crédit et de liquidité.

- Le risque de marché est le risque de perte pouvant résulter des fluctuations des variables du marché telles que les taux d'intérêts, les cours du marché et les taux de change.
- Le risque de crédit est le risque de perte pouvant résulter de la défaillance d'un client ou d'une contrepartie ou de la rétrogradation de sa notation de crédit générant une exposition sous toute forme que ce soit, y compris le risque de dénouement.
- Le risque de liquidité est le risque que l'ACA ne serait pas en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance, à un coût raisonnable.

La politique de placement de l'ACA définit les principes généraux ainsi que l'allocation stratégique de ses actifs et peut être modifiée occasionnellement sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration. L'un des objectifs principaux de la politique de placement consiste à préserver le capital.

Le Comité de Gestion des Placements (CGP) s'assure que les placements sont répartis conformément aux règles définies par la politique de placement et par l'allocation stratégique des actifs. Le CGP revoit le statut ainsi que la performance du portefeuille et évalue les nouvelles propositions d'investissements régulièrement. Le CGP rapporte trimestriellement au Conseil d'Administration à travers le Comité des Finances et de l'Audit.

Lorsque l'ACA externalise la gestion de ses actifs, le gestionnaire a le devoir de se conformer strictement aux critères d'investissement définis contractuellement ainsi qu'à l'allocation stratégique prévue dans la politique d'investissement de l'ACA.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

4. GESTION DES RISQUES (SUITE)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

(i) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur de l'ACA soit affectée négativement par les fluctuations des variables du marché telles que les taux d'intérêts, les cours du marché et les taux de change.

Le risque de pertes liées aux fluctuations des taux d'intérêts est limité :

- Au 31 décembre 2018, le portefeuille d'investissements de l'ACA était constitué à hauteur de 81 % (84 % en 2017) de placements à taux fixe qui couvraient largement le montant de son endettement à taux fixe (emprunt IDA – 8,6 MUSD contre 9,1 MUSD au 31 décembre 2017). Par conséquent, une hausse des taux d'intérêts ne devrait pas avoir d'impact négatif sur l'ACA.
- Le tableau ci-après montre les impacts potentiels des fluctuations du LIBOR sur les produits d'intérêts et le résultat net de l'ACA.

3m USD LIBOR (en points de base)	Amélioration attendue des revenus de l'ACA (en milliers d'USD)	
	2018	2017
(25)	(98)	(28)
(50)	(187)	(51)
25	102	52
50	195	135
75	281	230
100	362	323

La plupart des instruments financiers de l'ACA ont été évalués au coût amorti en 2018. Au 31 décembre 2018, 3 % (1 % en 2017) des actifs financiers de l'ACA (soit 8,4 MUSD contre 3 MUSD au 31 décembre 2017) étaient investis dans des fonds du marché monétaire, et ont été évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Par conséquent, les variations des cours du marché ne devraient pas avoir d'impact significatif ni sur la situation financière de l'ACA ni sur son compte de résultat, sauf si les actifs sont vendus avant leur maturité.

La monnaie de transaction de l'ACA est le Dollar américain (USD). Étant donné que l'ACA effectue la majorité de ses transactions en USD, elle a choisi d'allouer plus de 97 % (plus de 98 % en 2017) de ses placements dans cette devise afin de minimiser l'exposition au risque de change.

(ii) Risque de crédit

Afin de minimiser les risques que la défaillance d'une contrepartie ou un évènement affectant un pays quelconque puisse avoir un impact démesuré sur sa situation financière ou sur son résultat, l'ACA maintient un portefeuille d'actifs diversifié et définit diverses limites qui peuvent être révisées périodiquement.

En plus de la diversification de son portefeuille, l'ACA cherche à maintenir la qualité de crédit de ses actifs. Au 31 décembre 2018, la notation moyenne de 96% du portefeuille de placements de l'ACA était de catégorie supérieure à A (comparativement à 97 % au 31 décembre 2017).

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

4. GESTION DES RISQUES (SUITE)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

(ii) Risque de crédit (suite)

Hormis ses placements financiers, l'ACA fait aussi un suivi régulier de l'ensemble de ses actifs. Le tableau, ci-après, montre l'exposition maximale de l'ACA au risque de crédit :

(en milliers d'USD)	Phase 1	Phase 2	Phase 3	PCA	Total
	Performants	Moins performants	Non performants	Correction de valeur	
Au 31 décembre 2018					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 630	-	544	(544)	22 630
Dépôts auprès d'institutions financières	15 590	-	-	(100)	15 490
Instruments du marché monétaire	34 910	-	-	(6)	34 904
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	19 697	131	-	(157)	19 671
Autres créances	2 187	-	-	-	2 187
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	1 055	-	-	-	1 055
Récupérations	2 602	-	2 003	(2 003)	2 602
Autres actifs financiers	11 444	-	-	(5)	11 439
Placements dans des fonds du marché monétaire	8 410	-	-	-	8 410
Placements dans des billets à taux variable	54 823	-	-	(18)	54 805
Placements obligataires	157 540	-	-	(21)	157 519
Total	330 888	131	2 547	(2 854)	330 712
Au 31 décembre 2017					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 186	-	308	(308)	21 186
Dépôts auprès d'institutions financières	12 157	-	268	(268)	12 157
Instruments du marché monétaire	18 691	-	-	-	18 691
Comptes fiduciaires de garanties	935	-	-	-	935
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	13 868	-	-	(542)	13 326
Autres créances	1 947	-	-	(24)	1 923
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	3 273	-	-	-	3 273
Récupérations	4 970	-	1 488	(1 488)	4 970
Autres actifs financiers	20 380	-	-	-	20 380
Placements dans des fonds du marché monétaire	3 006	-	-	-	3 006
Placements dans des billets à taux variable	41 473	-	-	-	41 473
Placements obligataires	154 780	-	-	-	154 780
Total	296 666	-	2 064	(2 630)	296 100

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

4. GESTION DES RISQUES (SUITE)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

(ii) Risque de crédit

Le tableau suivant présente donne un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes par catégorie d'instrument financier :

(en milliers d'USD)	Annexes	PCA pour les 12 mois à venir	PCA pour la durée de vie
Dépôts auprès d'institutions financières			
PCA au 31 décembre 2017	14	-	576
Correction de valeur pour pertes	13	-	(32)
PCA sur les nouveaux dépôts	13 & 14	106	-
PCA au 31 décembre 2018		106	544
Autres actifs financiers			
PCA au 31 décembre 2017		-	-
Correction de valeur pour pertes		-	-
PCA sur les nouveaux autres actifs financiers	13 & 22	5	-
PCA au 31 décembre 2018		5	-
Billets à taux variable			
PCA au 31 décembre 2017		-	-
Correction de valeur pour pertes	13 & 24	9	-
PCA sur les nouveaux billets à taux variable	13 & 24	9	-
PCA au 31 décembre 2018		18	-
Obligations			
PCA au 31 décembre 2017		-	-
Correction de valeur pour pertes	13 & 25	17	-
PCA sur les nouvelles obligations	13 & 25	4	-
PCA au 31 décembre 2018		21	-
Total PCA au 31 décembre 2018		150	544

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

4. GESTION DES RISQUES (SUITE)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

(iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ACA ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des échéanciers des flux de trésorerie contractuels résiduels de l'ACA à la fin de l'exercice :

(en milliers d'USD)	0 - 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 mois	> 5 mois	Total
Au 31 décembre 2018					
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	18 351	-	-	-	18 351
Autres dettes	3 360	-	-	-	3 360
Provisions pour sinistres	30	5 857	-	-	5 887
Dettes financières	157	157	1 575	7 410	9 299
Total Payable	21 898	6 014	1 575	7 410	36 897
Au 31 décembre 2017					
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	10 702	-	-	-	10 702
Autres dettes	1 521	-	-	-	1 521
Provisions pour sinistres	6 362	3 787	42	54	10 245
Dettes financières	162	162	1 483	8 039	9 846
Total Payable	18 747	3 949	1 525	8 093	32 314

En tant qu'assureur, outre les obligations financières qui lui incombent du fait de ses activités d'exploitation courantes, l'ACA court le risque de devoir tirer sur ses disponibilités pour couvrir des règlements de sinistres imprévus.

Au 31 décembre 2018, 25 % (39 % en 2017) des actifs financiers de l'ACA étaient constitués de dépôts et d'instruments du marché monétaire à échéance inférieure à un an. Par ailleurs, les placements de l'ACA dans des titres de créances sont tous négociables et peuvent être dénoués en trésorerie en moins de trois mois. L'ACA considère donc que son portefeuille de placements est suffisamment liquide pour couvrir ses flux de trésorerie opérationnels ainsi que tous les sinistres potentiels.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

5. GESTION DU CAPITAL

(en milliers d'USD)	2018	2017
Expositions nettes (A)	1 006 804	877 999
Capitaux propres (B)	262 272	242 164
Capacité (C) = 8*(B) (2017 : 8*(B)) (*)	2 098 176	1 937 312
Surplus de capital (C-A)	1 091 372	1 059 313

(*) Selon la capacité de souscription interne de l'ACA

6. SINISTRES NETS DE RÉCUPÉRATION

Les sinistres nets de récupération de l'exercice clos le 31 décembre 2018 étaient de 5,2 MUSD (contre 4,7 MUSD en 2017) et incluaient une dotation aux provisions statistiques de 4 MUSD (contre une reprise de 0,3 MUSD en 2017). Au 31 décembre 2018, le montant des réserves statistiques comptabilisé dans l'état de la situation financière s'élevait à 11 MUSD (annexe 18), par rapport à 7 MUSD au 31 décembre 2017.

7. AUTRES REVENUS NETS

(en milliers d'USD)	2018	2017
Subventions acquises	586	320
Produits de cession d'équipements et de véhicules (annexe 31)	1	39
Charges nettes sur les limites de crédit	52	103
Divers	10	14
Autres revenus nets de l'exercice clos au 31 décembre	649	476

Subventions

L'ACA a bénéficié d'une subvention d'un montant d'1 MUSD du Fonds pour l'Assistance au Secteur Privé en Afrique (FAPA) géré par la Banque Africaine de Développement, afin d'améliorer son efficacité opérationnelle. Le premier versement a été reçu en 2011 et le dernier en 2013. Cette subvention est acquise lorsque les dépenses connexes sont comptabilisées.

En 2017, l'ACA a conclu une entente de financement avec KfW, la banque de développement allemande, en vertu de laquelle elle bénéficiera d'une contribution financière au titre d'assistance technique (AT) maximale de 1,3 MEUR (soit 1,5 MUSD) pour mettre en place le projet Regional Liquidity Support Facility (RLSF). Cette subvention est acquise lorsque les dépenses connexes sont comptabilisées. La subvention fonctionne par le biais de remboursements des dépenses encourues.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

7. AUTRES REVENUS NETS (SUITE)

Subventions (suite)

Le tableau ci-dessous décrit les revenus provenant de subventions comptabilisés durant l'année.

(en milliers d'USD)	2018	2017
Subvention du FAPA	129	94
Assistance technique pour le RLSF	457	226
Subventions de l'exercice clos au 31 décembre	586	320

8. CHARGES D'EXPLOITATION

(en milliers d'USD)	2018	2017
Salaires et autres avantages à court terme	(4 678)	(4 126)
Avantages postérieurs à l'emploi - Régime à cotisations définies	(433)	(373)
Avantages postérieurs à l'emploi - Régime à prestations définies (annexe 28)	(199)	(126)
Frais généraux	(643)	(558)
Frais de consultance	(533)	(423)
Amortissement des véhicules et équipements (annexes 20 et 31)	(144)	(121)
Frais de déplacement	(487)	(328)
Dépenses de recrutement	(10)	(44)
Frais liés aux Assemblées Générales	(267)	(150)
Frais du Conseil d'Administration	(266)	(247)
Frais de marketing	(369)	(288)
Amortissement des immobilisations incorporelles (annexes 21 et 31)	(104)	(85)
Variation des provisions pour créances douteuses	251	(354)
Charges d'exploitation de l'exercice clos au 31 décembre	(7 882)	(7 223)

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

9. PRODUITS D'INTÉRÊTS

(en milliers d'USD)	2018	2017
Revenus des dépôts à terme et des instruments du marché monétaire	1 475	1 122
Revenus des placements à taux variable	1 004	630
Amortissement des placements à taux variable (annexes 24 & 31)	11	(20)
Revenus des placements obligataires	3 826	2 572
Amortissement des placements obligataires (annexes 25 & 31)	(621)	(556)
Autres revenus d'intérêts	213	27
Produits de placement de l'exercice clos au 31 décembre	5 908	3 775

Les placements obligataires et les autres titres d'emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur à leur date d'acquisition (correspondant à leur valeur nominale plus décotes, surcotes, intérêts courus et frais de transaction, le cas échéant). Ils sont ensuite enregistrés à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. La différence entre le coupon et le taux d'intérêt effectif est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique 'Amortissement des obligations'

10. DIVIDENDES

(en milliers d'USD)	2018	2017
Dividendes provenant de fonds du marché monétaire	58	41
Dividendes de l'exercice clos au 31 décembre	58	41

L'ACA détient des parts dans des fonds du marché monétaire qui versent des dividendes.

11. CHARGES FINANCIÈRES

(en milliers d'USD)	2018	2017
Frais de gestion sur emprunt IDA	(72)	(72)
Frais bancaires	(30)	(19)
Charges financières de l'exercice clos au 31 décembre	(102)	(91)

ATI paie des frais de gestion sur le montant principal restant dû à un taux annuel de 0,75 % sur le crédit de développement de l'IDA (annexe 29).

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

12. PERTES DE CHANGE

(en milliers d'USD)	2018	2017
Pertes de change sur emprunt IDA (annexes 29 & 31)	(207)	(512)
Autres gains de change	187	277
Total des pertes de change de l'exercice clos au 31 décembre	(20)	(235)

L'emprunt IDA (annexe 29) a été émis et est payable en Droits de Tirages Spéciaux (DTS) et est converti en USD au taux de change en vigueur à chaque clôture

13. (DOTATION)/REPRISE DE PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'USD)	2018	2017
Variation de l'ECL pour la durée de vie des dépôts et soldes de trésorerie (annexe 14)	32	1,657
Variation de l'ECL pour les 12 mois à venir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (annexe 14)	(106)	-
Variation de l'ECL pour les 12 mois à venir des placements à taux variable (annexe 24)	(18)	-
Variation de l'ECL pour les 12 mois à venir des placements obligataires (annexe 25)	(21)	-
Variation de l'ECL pour les 12 mois à venir des autres actifs financiers (annexe 22)	(5)	-
Variation de l'ECL pour la durée de vie de la dépréciation de valeur des intérêts à recevoir (annexe 17)	24	55
Perte de change liée à la dépréciation de valeur	(8)	(96)
Total (dotation)/reprise de provisions pour dépréciation de l'exercice clos au 31 décembre	(102)	1 616

14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'USD)	31-déc-2018	31-déc-2017
Disponibilités	23 365	21 494
Dépôts auprès des institutions financières	15 590	12 425
Instruments du marché monétaire	35 200	18 691
Décotes sur instruments du marché monétaire	(290)	-
Provisions pour dépréciation des dépôts et espèces (annexe 13)	(544)	(576)
PCA pour les 12 mois à venir (annexe 13)	(106)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au	73 215	52 034

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient une somme de 0,5 MUSD (0,6 M USD en 2017) en dépôt auprès d'une banque ayant fait faillite en 2016. Le solde irrécupérable relatif à ce montant a été déprécié au 31 décembre 2018, comme en 2017.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient également une perte de crédit attendue (PCA) à l'égard d'actifs performants de 0,1 MUSD. Aucune PCA n'a été comptabilisée l'année précédente.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (SUITE)

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par devise des dépôts à terme et des instruments du marché monétaire :

	31-déc-2018		31-déc-2017	
	Montant (en milliers d'USD)	Taux d'intérêt moyen pondéré	Montant (en milliers d'USD)	Taux d'intérêt moyen pondéré
Dépôts à terme en USD	10 266	2,88 %	7 542	2,15 %
Dépôts à terme en EUR	2 688	1,47 %	2 535	3,50 %
Dépôts à terme en KSH	2 636	6,90 %	2 348	8,01 %
Dépôts à terme au	15 590	3,30 %	12 425	3,50 %
Instruments du marché monétaire en USD	35 200	2,52 %	18 691	1,63 %
Total des dépôts et des instruments du marché monétaire au	50 790	2,76 %	31 116	2,27 %

15. COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE

(in thousands of USD)

	31-déc-2018	31-déc-2017
Madagascar - Principal	-	900
Madagascar – Intérêts capitalisés	-	35
Total des comptes fiduciaires de garantie au	-	935

Les soldes des comptes fiduciaires de garantie relatifs à Madagascar ont été fermés en 2018 étant donné que toutes les exigences juridiques ont été satisfaites. Ces soldes ont été transférés sur un compte bancaire de l'ACA.

16. CRÉANCES ET DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

(en milliers d'USD)

	31-déc-2018	31-déc-2017
(a) Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance		
Créances nées d'opérations d'acceptation	19 848	13 888
Créances nées d'opérations de cession	(20)	(20)
Provision pour créances douteuses	(157)	(542)
Total des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance au	19 671	13 326
(b) Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance		
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance d'acceptation	7 665	3 289
Dettes nées d'opérations de réassurance de cession	10 686	7 413
Total des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance au	18 351	10 702

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

17. AUTRES CRÉANCES

(en milliers d'USD)

	31-déc-2018	31-déc-2017
Charges constatées d'avance	180	214
Prêts et avances aux employés	227	224
Intérêts courus	1 614	1 432
Provision pour dépréciation d'intérêts courus (annexe 13)	-	(24)
TVA à recevoir	133	72
TVA dépréciées	(126)	(71)
Autres	339	290
Total autres créances au	2 367	2 137

18. PROVISIONS POUR SINISTRES

(en milliers d'USD)

	31-déc-2018			31-déc-2017		
	Courus & EMNSD(*)	Réserves statistiques	Total	Courus & EMNSD(*)	Réserves statistiques	Total
Sinistres	(5 887)	(58 860)	(64 747)	(10 245)	(17 687)	(27 932)
Part des réassureurs dans les sinistres	1 055	47 870	48 925	3 273	10 649	13 922
Récupérations (Note 19)	2 602	-	2 602	4 970	-	4 970
Part des réassureurs dans les récupérations	(384)	-	(384)	(1 298)	-	(1 298)
Provisions nettes pour sinistres	(2 614)	(10 990)	(13 604)	(3 300)	(7 038)	(10 338)

(*) EMNSD signifie Engagés Mais Non Sufisamment Déclarés

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

18. PROVISIONS POUR SINISTRES (SUITE)

Le tableau ci-dessous présente le développement des sinistres bruts sur une période de sept ans :

Année de survenance (en milliers d'USD)	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Sinistres bruts impayés au 31-déc-2018	Sinistres bruts impayés au 31-déc-2017
2012	100	18						
2013	6 362	4 968	4 310	1 037	588	212	212	570
2014	1 179	72	60	263	128		128	60
2015	6 430	1 529	310	18			18	468
2016	15 620	3 698	1 931				1 931	3 829
2017	5 386	3 598					3 598	5 318
2018	-							
Grand Total							5 887	10 245

19. RÉCUPÉRATIONS

(en milliers d'USD)	Récupérations attendues	Réduction de capital	Mauvaises créances	31-déc-2018 Récupérations attendues nettes
Récupérations attendues au titre de l'Assurance Risques Politiques	2 003	-	(2 003)	-
Autres récupérations	2 602	-	-	2 602
Total Récupérations au	4 605	-	(2 003)	2 602

(en milliers d'USD)	Récupérations attendues	Réduction de capital	Mauvaises créances	31-déc-2017 Récupérations attendues nettes
Récupérations attendues des États membres	6 961	(4 200)	(1 488)	1 273
Autres récupérations	3 697	-	-	3 697
Total Récupérations au	10 658	(4 200)	(1 488)	4 970

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

20. VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

(en milliers d'USD)	Véhicules à moteur	Ordinateurs et équipement de bureau	Mobilier et installations	Total
Au 31 décembre 2018				
Coût				
Au 1er janvier 2018	187	735	561	1 483
Acquisitions	59	85	29	173
Cessions et mises au rebut	-	(36)	(3)	(39)
Au 31 décembre 2018	246	784	587	1 617
Amortissement				
Au 1er janvier 2018	(82)	(588)	(557)	(1 227)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(45)	(92)	(7)	(144)
Amortissements sur éléments cédés ou mis au rebut	-	36	3	39
Au 31 décembre 2018	(127)	(644)	(561)	(1 332)
Au 31 décembre 2017				
Coût				
Au 1er janvier 2017	271	617	558	1 446
Acquisitions	2	119	3	124
Cessions et mises au rebut	(86)	(1)	-	(87)
Au 31 décembre 2017	187	735	561	1 483
Amortissement				
Au 1er janvier 2017	(133)	(509)	(551)	(1 193)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(35)	(80)	(6)	(121)
Amortissements sur éléments cédés ou mis au rebut	86	1	-	87
Au 31 décembre 2017	(82)	(588)	(557)	(1 227)
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2018	119	140	26	285
Au 31 décembre 2017	105	147	4	256

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

21. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'USD)	31-déc-2018	31-déc-2017
Coût		
Au 1er janvier	555	552
Acquisitions	116	3
Au	671	555
Amortissement		
Au 1er janvier 2017	(345)	(260)
Dotation aux amortissements de l'exercice (annexes 8 & 31)	(104)	(85)
Au	(449)	(345)
Valeur comptable nette		
Au	222	210

Les immobilisations incorporelles représentent la valeur comptable des logiciels informatiques.

22. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'USD)	31-déc-2018	31-déc-2017
Valeur comptable au 1er janvier	20 380	9 495
Nouveaux placements	11 444	16 301
Remboursements	(20 380)	(5 416)
ECL pour les 12 mois à venir (annexes 13 & 31)	(5)	-
Total des autres actifs financiers au	11 439	20 380

Les autres actifs financiers sont constitués de dépôts fiduciaires en USD, dont le rendement moyen est de 2,92 % et l'échéance moyenne pondérée est de 10 mois (contre un rendement moyen de 1,75 % et une échéance moyenne de 9 mois en 2017).

23. PLACEMENTS DANS DES FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

(en milliers d'USD)	31-déc-2018	31-déc-2017
Valeur comptable au 1er janvier	3 006	-
Nouveaux placements	5 250	3 000
Dividende capitalisé	58	-
Variation dans la juste valeur (annexe 31)	96	6
Total des placements dans des fonds du marché monétaire au	8 410	3 006

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

24. PLACEMENTS À TAUX VARIABLE

(en milliers d'USD)	31-déc-2018	31-déc-2017
Valeur comptable au 1er janvier	41 473	35 475
Nouveaux placements	27 062	11 018
Remboursements	(13 723)	(5 000)
Amortissement (annexes 9 & 31)	11	(20)
ECL sur 12 mois (annexes 13 & 31)	(18)	-
Total des placements à taux variable au	54 805	41 473

Le taux d'intérêt effectif des placements à taux variable était de 3,0 % au 31 décembre 2018 (contre 1,72 % en 2017).

25. PLACEMENTS OBLIGATAIRES

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des placements obligataires :

(en milliers d'USD)	31-déc-2018	31-déc-2017
Valeur comptable au 1er janvier	154 780	104 319
Nouveaux placements	38 329	78 492
Ventes et remboursements	(34 851)	(27 575)
Amortissement (annexes 9 & 31)	(621)	(556)
Variation des intérêts courus à l'acquisition	(97)	100
ECL pour les 12 mois à venir (annexes 13 & 31)	(21)	-
Total des placements obligataires au	157 519	154 780

Le tableau ci-après montre la ventilation par date de maturité et par valeur nominale des obligations :

Maturité	31-déc-2018		31-déc-2017	
	Valeur nominale (en milliers d'USD)	Pondération (%)	Valeur nominale (en milliers d'USD)	Pondération (%)
2018	-	-	34 145	22.3 %
2019	51 173	32,6 %	46 423	30.3 %
2020	53 995	34,4 %	39 945	26.1 %
2021	31 600	20,1 %	21 875	14.3 %
2022	17 170	10,9 %	10 760	7.0 %
2023	3 235	2,0 %	-	-
Total au	157 173	100,0 %	153 148	100.0 %

Le tableau ci-après montre la maturité moyenne ainsi que le rendement moyen du portefeuille obligataire de l'ACA :

(en milliers d'USD)	2018	2017
Maturité moyenne du portefeuille obligataire	1,63 ans	1,97 ans
Rendement brut moyen du portefeuille obligataire	2,17 %	1,84 %

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

26. AUTRES DETTES

(en milliers d'USD)	31-déc-2018	31-déc-2017
Charges encourues	1 185	804
Charges au titre du régime à prestations définies : cotisations	464	419
Charges non techniques à payer	77	298
Frais de gestion sur emprunt IDA	19	20
Dividende payable	1 634	-
Autres dettes au	3 379	1 541

27. SUBVENTIONS NON ACQUISES

(en milliers d'USD)	31-déc-2018	31-déc-2017
FAPA - Subventions non acquises au 1er janvier	279	373
FAPA - Dépenses encourues (annexes 7 & 31)	(129)	(94)
Fonds du RLSF (annexe 31)	5 495	-
Subventions non acquises au	5 645	279

En plus de l'assistance technique (voir annexe 7), KfW, la banque de développement allemande, a consenti une subvention en deux tranches à hauteur de 31,6 MEUR en vue de la mise en œuvre du projet Regional Liquidity Support Facility (RLSF). Les fonds serviront à fournir des garanties en espèces pour garantir l'émission de lettres de crédit pour des projets admissibles et à couvrir la position de première perte en cas de sinistres. Les versements sont calculés en fonction des garanties en espèces anticipées. L'ACA a reçu un premier versement de 4,8 MEUR (5,5 MUSD) en 2018. Ces fonds ont été déposés dans un compte de dépôt désigné approuvé par KfW. L'ACA transférera les sommes appropriées du compte de dépôt RLSF au compte de garantie RLSF lorsque des projets admissibles ont été approuvés. En cas de sinistre, l'ACA prélèvera des fonds dans le compte de garantie pour régler le sinistre (si la valeur du sinistre ne dépasse pas les fonds détenus dans le compte de garantie). Si la valeur du sinistre est supérieure aux fonds en dépôt dans le compte de garantie, l'ACA assumera le solde. Aucun risque n'a été souscrit dans le cadre de cette facilité au 31 décembre 2018.

28. PROVISIONS POUR AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

(en milliers d'USD)	31-déc-2018	31-déc-2017
Au 1er janvier	1 059	1 075
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies de l'exercice (annexe 8)	199	126
Encaissements	(19)	(142)
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies au	1 239	1 059

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

28. PROVISIONS POUR AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES (SUITE)

Base actuarielle

Méthode actuarielle	:	Méthode des unités de crédit projetées
Taux d'intérêt	:	4,2 % par année (2017 : 3,7 % par année)
Taux d'augmentation des salaires	:	4,3 % par année (2016 : 3,3 % par année)
Âge de retraite	:	62 ans (2017 : 62 ans)
Mortalité pré-retraite	:	A1949/52 Ultimate
Encaissement	:	Basé sur l'expérience moyenne d'autres régimes similaire

Tests de sensibilité

Des calculs actuariels additionnels ont été effectués pour démontrer l'impact de changements dans les hypothèses économiques sur la valeur actuelle des avantages accumulés à la date de l'évaluation. Les tests de sensibilité ont été réalisés sur la base des scénarios suivants :

2018 (en milliers d'USD)	Scénario de base	Scénario A	Scénario B	Scénario C
Taux d'actualisation	4,2 %	5,2 %	4,2 %	5,2 %
Taux d'augmentation des salaires	4,3 %	4,3 %	3,4 %	5,3 %
Valeur présente des avantages accumulés (au titre des services passés)	1 239	1 109	1 120	1 238

2017 (en milliers d'USD)	Scénario de base	Scénario A	Scénario B	Scénario C
Taux d'actualisation	3,70 %	4,70 %	3,70 %	4,70 %
Taux d'augmentation des salaires	3,30 %	3,30 %	2,40 %	4,30 %
Valeur présente des avantages accumulés (au titre des services passés)	1 059	947	956	1 059

29. DETTES FINANCIÈRES – EMPRUNT IDA

(en milliers d'USD)	31-déc-2018	31-déc-2017
Au 1er janvier	9 057	8 792
Gains / (pertes) de change (annexes 12 & 31)	(207)	512
Remboursements	(255)	(247)
Emprunt IDA au	8 595	9 057

En vertu de l'accord de crédit de développement (ACD) entre l'IDA et l'ACA en date du 8 juin 2001, l'accord amendé l'accord de crédit de développement en date du 19 juillet 2005 et l'accord prévoyant l'amendement et la mise à jour de l'Accord du crédit de développement en date du 23 mars 2007, l'IDA a octroyé à l'ACA un montant de 7,2 MDTS au titre du crédit de développement pour financer les charges de gestion de l'ACA. Ce montant inclut : (a) un crédit initial de 3,9 MDTS et (b) un crédit supplémentaire de 3,3 M DTS. Le montant total du crédit de développement d'un montant de 7,2 MDTS a été versé dans sa totalité. Ce montant est remboursable par versements semestriels sur une période de 25 ans : (a) du 15 septembre 2011 au 15 mars 2036 pour le montant initial du crédit et (b) du 15 septembre 2015 au 15 mars 2040 pour le crédit supplémentaire.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

30. CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'ÉMISSION

Conformément au Traité de l'ACA, l'ACA dispose d'un capital ouvert basé sur un capital nominal initial autorisé de 1 milliard d'USD divisé en 10 000 actions d'une valeur nominale de 100 000 USD ; celles-ci sont disponibles pour souscription par les membres.

Chaque action entièrement souscrite par un membre représente un droit de vote lors d'une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire. Toutes les décisions émanant d'une Assemblée Ordinaire ou d'une Assemblée extraordinaire sont prises à la majorité simple des voix des membres présents et votants, sauf dispositions expresses contraires prévues par le Traité de l'ACA.

En 2018 :

- L'ACA a enregistré une augmentation de capital de 5,5 MUSD (28 MUSD en 2017) provenant de Madagascar (4,4 MUSD) et du Sud Soudan (1,1 MUSD).
- L'ACA a réintégré en 2017 le montant de 4,2 MUSD débité de l'apport en capital de la Tanzanie en guise de recouvrement de créances anciennes.
- L'ACA a capitalisé les dividendes d'une valeur totale de 0,6 MUSD de la République du Congo (0,2 MUSD), du Malawi (0,2 MUSD) et de la Zambie (0,2 MUSD), qui ont demandé que leur dividende soit réinvesti. Un prix de conversion de 110 000 USD par action a été utilisé, tel qu'approuvé par le Conseil d'Administration.

(a) Capital social

La ventilation du capital social émis et appelé au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

(en milliers d'USD)	31-déc-2018		31-déc-2017	
	Nombre d'actions	Capital appelé	Nombre d'actions	Capital appelé
Bénin	139	13 900	139	13 900
Burundi	153	15 300	153	15 300
Côte d'Ivoire	135	13 500	135	13 500
République Démocratique du Congo	194	19 400	192	19 200
Éthiopie	69	6 900	69	6 900
Kenya	283	28 300	283	28 300
Madagascar	54	5 400	10	1 000
Malawi	174	17 400	172	17 200
Rwanda	87	8 700	87	8 700
Sud Soudan	89	8 900	78	7 800
Tanzanie	169	16 900	127	12 700
Ouganda	229	22 900	229	22 900
Zambie	171	17 100	169	16 900
Zimbabwe	128	12 800	128	12 800
Total États Membres	2 074	207 400	1 971	197 100
Kenya Reinsurance Corporation	10	1 000	10	1 000
Total Entités publiques	10	1 000	10	1 000
Banque Africaine de Développement	150	15 000	150	15 000
African Reinsurance Corporation	10	1 000	10	1 000
Atradius	1	100	1	100
COMESA	1	100	1	100
TDB (anciennement PTA Bank Limited)	10	1 000	10	1 000
ZEP-RE (PTA Reinsurance Company)	5	500	5	500
SACE SpA	100	10 000	100	10 000
UK Export Finance	1	100	1	100
Autres actionnaires	278	27 800	278	27 800
TOTAL ACTIONS	2 362	236 200	2 259	225 900

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

30. CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'ÉMISSION (SUITES)

(b) Primes d'émission et capital social non attribué

La ventilation des primes d'émission et du capital social non attribué se présente comme suit :

(en milliers d'USD)	31-déc-2018			31-déc-2017		
	Capital appelé	Capital social non attribué	Primes d'émission	Capital appelé	Capital social non attribué	Primes d'émission
Bénin	13 900	68	-	13 900	2	-
Burundi	15 300	91	-	15 300	91	-
Côte d'Ivoire	13 500	32	-	13 500	11	-
République Démocratique du Congo	19 400	54	20	19 200	44	-
Éthiopie	6 900	37	-	6 900	37	-
Kenya	28 300	15	-	28 300	15	-
Madagascar	5 400	80	-	1 000	0	-
Malawi	17 400	92	20	17 200	75	-
Rwanda	8 700	79	-	8 700	79	-
Sud Soudan	8 900	51	-	7 800	16	-
Tanzanie	16 900	70	-	12 700	70	-
Ouganda	22 900	37	-	22 900	37	-
Zambie	17 100	83	20	16 900	60	-
Zimbabwe	12 800	55	-	12 800	15	-
Kenya Re	1 000	6	-	1 000	-	-
TOTAL	208 400	850	60	198 100	552	-

(c) Augmentation nette du capital social

(en milliers d'USD)	31-déc-2018			31-déc-2017		
	Capital social	Capital social non attribué	Total	Capital social	Capital social non attribué	Total
Bénin	-	-	-	6 700	-	6 700
Côte d'Ivoire	-	-	-	13 500	-	13 500
Madagascar	4 400	80	4 480	-	-	-
Malawi	-	-	-	100	50	150
Sud Soudan	1 100	35	1 135	7 800	20	7 820
Tanzanie	4 200	-	4 200	(4 200)	-	(4 200)
TOTAL	9 700	115	9 815	23 900	70	23 970

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

31. NOTE RELATIVE À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'USD)</i>	2018	2017
Profit global de l'exercice	11 927	9 910
Ajustements pour :		
Dépréciation - Véhicules et équipements (annexes 8 & 20)	144	121
Amortissement - Immobilisations incorporelles (annexes 8 & 21)	104	85
Amortissement - Placements obligataires (annexes 9 & 25)	621	556
Amortissement - Placements à taux variable (annexes 9 & 24)	(11)	20
Gain sur cessions de véhicules et d'équipements (annexe 7)	(1)	(39)
Pertes/(gains) de change - Emprunt IDA (annexes 12 & 29)	(207)	512
Variation dans les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte du résultat (annexe 23)	(96)	(6)
ECL sur autres actifs financiers (annexes 13 & 22)	5	-
ECL sur Placements à taux variable (annexes 13 & 24)	18	-
ECL sur Placements obligataires (annexes 13 & 25)	21	-
Variation du besoin en fonds de roulement :		
Augmentation des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	(6 345)	(2 200)
Augmentation des autres créances	(230)	(517)
(Augmentation)/Diminution de la part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	(35 003)	6 105
Diminution des récupérations	2 368	22 271
Augmentation de la part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises	(16 416)	(12 344)
Augmentation des frais d'acquisition reportés	(394)	(233)
Augmentation des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	7 649	3 569
Augmentation/(Diminution) des autres dettes	204*	(1 421)
(Augmentation)/(Diminution) des provisions pour sinistres	36 815	(6 290)
Diminution de la part des réassureurs dans les récupérations	(914)	(9 006)
Augmentation des provisions pour primes non acquises	15 328	12 532
Augmentation des commissions cédées non acquises	2 933	2 567
Augmentation/(Diminution) des subventions non acquises (annexe 27))	5 366	(94)
Augmentation/(Diminution) nette de la provision pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (annexe 28)	180	(16)
ENTRÉES NETTES DE TRÉSORERIE RELATIVES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	24 066	26 082

*Est exclu de cette variation le dividende payable de 1 634 milliers d'USD inclus dans les autres .

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

32. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Sauf indiquées dans le tableau ci-après, les valeurs comptables des autres instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont supposées être proches de leur juste valeur.

<i>(en milliers d'USD)</i>	31-déc-2018	31-déc-2017
Juste valeur des obligations	156 017	153 672
Valeur comptable des obligations (annexe 25)	157 519	154 780
Moins-value latente au	(1 502)	(1 108)

33. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

<i>(en milliers d'USD)</i>	2018	2017
(i) Rémunération des cadres dirigeants :		
- Salaires et autres avantages à court terme	1 080	1 047
- Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	131	128
- Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	375	337
- Indemnité de départ	36	-
- Allocation d'éducation	77	69
Rémunération totale des cadres dirigeants	1 699	1 581
(ii) Administrateurs - jetons de présence & per diem	219	207

<i>(en milliers d'USD)</i>	31 Dec 2018	31 Dec 2017
(iii) Prêts à des cadres dirigeants		
- Au 1er janvier	12	36
- Prêt remboursé	(12)	(24)
Montant avancé à des cadres dirigeants au	-	12



INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

Structure de gouvernance de l'ACA

Comme il est décrit dans le Traité de l'ACA, l'organe décisionnel suprême est l'Assemblée Générale des actionnaires. La société est gouvernée par le Conseil d'Administration qui s'est réuni quatre fois en 2018. Les membres du Conseil sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois, par l'Assemblée Générale, qui se réunit annuellement. Les mandats du Président et du Vice-Président peuvent être renouvelés par les membres du Conseil.

Les Administrateurs sont responsables de l'élaboration de la politique commerciale et opérationnelle de l'ACA. En outre, le Conseil d'Administration a créé les trois comités suivants pour mieux soutenir l'ACA:

- Le comité des finances et d'audit ;
- Le comité des risques ; et
- Le comité des ressources humaines.

Les comités se réunissent séparément avant les réunions du Conseil d'Administration ou chaque fois que la situation l'exige. Chaque comité est guidé par ses propres termes de référence.

Le Comité des finances et d'audit

Ce comité assiste le Conseil d'Administration dans l'accomplissement de ses fonctions de supervision et de contrôle en ce qui concerne l'intégrité des activités et de la situation financière de la société, et de ses états financiers, les qualifications des commissaires aux comptes ainsi que la performance de ses commissaires aux comptes externes et de ses auditeurs internes. Il contrôle, de manière indépendante et objective, la procédure d'établissement des rapports financiers au sein de l'ACA ainsi que le système de contrôle interne. Il s'est réuni trois fois en 2018.

Le Comité des risques

Ce comité est chargé d'adopter les politiques et de déterminer la nature de tout risque important que l'ACA est prête à assumer pour atteindre ses objectifs stratégiques, et d'en régir la portée. Il s'est réuni trois fois en 2018.

Le Comité des ressources humaines

Il incombe au comité des ressources humaines de faire des propositions au Conseil d'Administration pour la nomination des membres de l'équipe de Direction, la politique de rémunération et d'autres thèmes de gestion d'entreprise ayant trait aux ressources humaines. Il s'est réuni quatre fois en 2018.

L'adhésion à l'ACA est ouverte à tous les États membres de l'Union Africaine, aux États non-africains, aux entreprises privées et autres institutions régionales et internationales.

États membres (Au 31 décembre 2018)

Bénin
Burundi
Côte d'Ivoire
République Démocratique du Congo
Éthiopie
Kenya
Madagascar
Malawi
Rwanda
Sud Soudan
Tanzanie
Ouganda
Zambie
Zimbabwe

Actionnaires institutionnels

Banque Africaine de Développement
African Reinsurance Corporation (Africa Re)
Atradius Participations Holding
Kenya Reinsurance Corporation (Kenya Re)
SACE SpA
Marché Commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
The PTA Re Insurance company (Zep Re)
Trade & Development Bank – anciennement PTA Bank
UK Export Finance (UKEF)



Dr. Yohannes Ayalew
Président et Administrateur,
Groupe A, Région 3, Éthiopie



Mme Michal Ron
Vice-Présidente et Administratrice,
Actionnaires de classe D, Région 2, Italie



M. Tharcisse Rutomo
Administrateur, Groupe A, Région 1, Burundi



Mme Esther Koimett
Administratrice, Groupe A, Région 2, Kenya



M. Mukuli Sibbuku Chikuba
Administrateur, Groupe A, Région 4, Zambie



M. Ira Kirungi John Byaruhanga
Administrateur, Groupe A, Région 5, Ouganda



M. Guy M'Bengue
Administrateur, Groupe A, Région 6, Côte d'Ivoire

ADMINISTRATEURS

Dr. Yohannes Ayalew
Président et Administrateur,
Groupe A, Région 3, Éthiopie

Mme Michal Ron
Vice-Présidente et Administratrice,
Actionnaires de classe D, Région 2, Italie

M. Tharcisse Rutomo
Administrateur, Groupe A, Région 1, Burundi

Mme Esther Koimett
Administratrice, Groupe A, Région 2, Kenya

M. Mukuli Sibbuku Chikuba
Administrateur, Groupe A, Région 4, Zambie

M. Ira Kirungi John Byaruhanga
Administrateur, Groupe A, Région 5, Ouganda

M. Guy M'Bengue
Administrateur, Groupe A, Région 6, Côte d'Ivoire

Absente

Mme Hope Murera
Administratrice, Actionnaires de classe D, Région 1, Kenya

ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS

Mme Josephine Winnie Birungi
Administratrice suppléant, Groupe A, Région 2, Rwanda

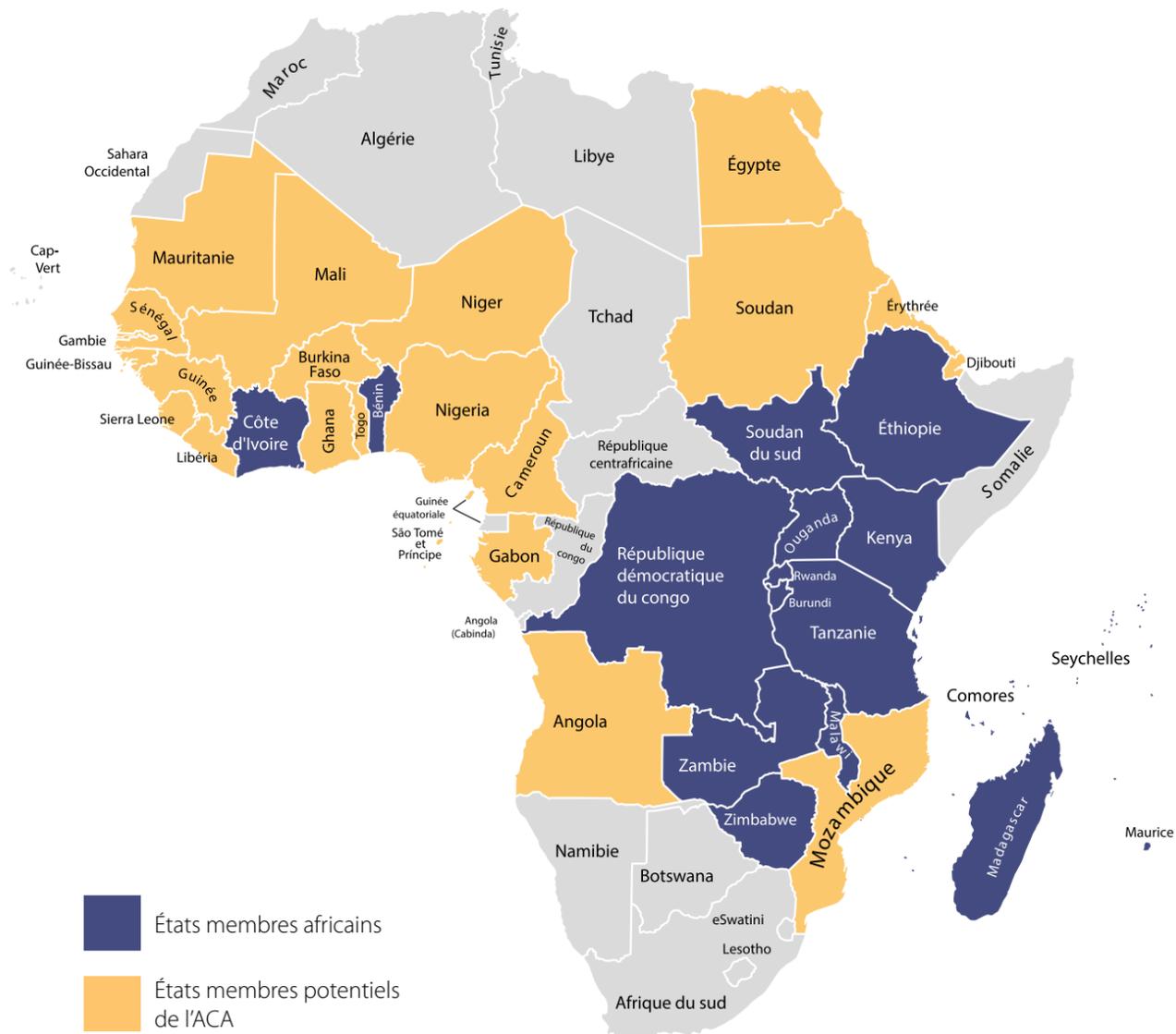
M. Misheck Esau
Administrateur suppléant, Groupe A, Région 4, Malawi

M. Godfrey Simbeye
Administrateur suppléant, Groupe A, Région 5, Tanzanie

Mme Joy Ntare
Administratrice suppléant, Actionnaires de classe D, Région 1, Kenya

M. Corneille Karekezi
Administrateur suppléant, Actionnaires de classe D, Région 2, Nigéria

M. Mohamed Kalif
Administrateur suppléant, Actionnaires de classe E, Côte d'Ivoire



ASSURANCE-CRÉDIT

Cette assurance protège contre les risques de non-paiement. En outre, les titulaires de cette police peuvent obtenir des informations importantes sur des acheteurs, obtenir de meilleures conditions de financement, de l'aide en matière de recouvrement des créances, et apporter de la discipline dans la procédure de gestion de crédit.

Il existe deux types d'offres de crédits commerciaux:

1. Acheteurs multiples – La facilité couvre l'ensemble du portefeuille d'acheteurs ou de débiteurs. Souscrite pour un an, elle couvre les ventes interentreprises dont les modalités de crédit vont jusqu'à 180 jours.
2. Acheteurs uniques - La facilité couvre un seul acheteur ou débiteur unique, mais elle est flexible quant au type de transaction couverte. La période de crédit moyenne est d'un à deux ans.

Prêteurs - L'ACA offre une protection contre le défaut de paiement des emprunteurs à l'égard de prêts ou d'autres facilités de crédit, qui inclut également une couverture contre les risques politiques pour les transactions transfrontalières.

Risques couverts:

- Entreprise acheteuse/emprunteuse qui refuse de payer ou qui est dans l'incapacité de payer pour cause d'insolvabilité
- Entreprise acheteuse/emprunteuse qui ne paye pas pour cause de détérioration de sa situation financière
- Entreprise acheteuse/emprunteuse qui étend ses remboursements au-delà de la période convenue (défaut de paiement prolongé)
- Les acheteurs publics (institutions publiques) peuvent aussi être ajoutés

ASSURANCE RISQUES POLITIQUES / INVESTISSEMENTS

Cette assurance protège les investissements, les projets, les biens et les contrats contre toute action ou inaction politique injustifiée d'un gouvernement, qui priverait le client de ses investissements ou des bénéfices et usages de ses propriétés, et qui engendrerait ainsi des pertes financières dans l'un des États membres de l'ACA. La police peut également couvrir les pertes dues à une guerre ou à des troubles civils.

Risques couverts:

- Expropriation des biens
- Incapacité à convertir ou à transférer en dehors du pays des fonds locaux en devise librement convertible, comme le dollar américain
- Interruption de l'activité commerciale ou dommage aux biens pour cause de guerre ou de troubles civils
- Violation du contrat par un gouvernement hôte
- Résiliation unilatérale du contrat d'exploitation ou de la licence
- Défaut de paiement d'un gouvernement hôte ou de ses agences
- Défaut de paiement d'un gouvernement hôte suite à une sentence d'arbitrage
- Refus injustifié de la part d'un gouvernement hôte ou d'un organisme gouvernemental de rembourser une prestation, une offre, un acompte
- Embargos commerciaux, ou autres sanctions, imposés par le Conseil de Sécurité des Nations Unies

ASSURANCE CONTRE LA VIOLENCE POLITIQUE, LE TERRORISME ET LE SABOTAGE

Cette assurance couvre les pertes financières résultant directement de violences politiquement motivées, ou d'actes de terrorisme ou de sabotage. L'ACA peut assurer le client directement, sur une base autonome ou par voie de réassurance.

Risques couverts:

- Dommages matériels
- Pertes de revenus dues à l'interruption de l'activité commerciale
- Responsabilité civile

CAUTIONS

Ce produit protège les employeurs, notamment les agences gouvernementales et les entreprises sous contrat, et garantit que les contrats seront respectés conformément aux conditions contractuelles. Le rôle de l'ACA est de protéger les émetteurs de cautions (banques et compagnies d'assurance) en émettant des contre-garanties et en indemnisant l'émetteur au cas où la caution fait l'objet d'un appel et que la partie contractante se trouve dans l'incapacité de s'acquitter de ses obligations ou de rembourser l'émetteur.

Offres actuelles:

- Garanties de restitution d'acompte
- Cautions de soumission
- Cautions en douane ou en entrepôt
- Garantie d'exécution
- Cautions de maintenance et de retenue

RÉASSURANCE

La réassurance est une assurance qui couvre les compagnies d'assurance. Elle permet à l'assureur primaire d'accroître sa capacité et de partager la responsabilité en cas de perte. L'ACA offre ce produit aux compagnies d'assurance qui soutiennent le commerce dans nos États membres africains.

ÉLIGIBILITÉ

Assurance-Risques politiques ou Réassurance:

L'investissement/le projet doit être situé dans au moins un des États membres africains (visiter le site Web de l'ACA pour consulter la liste actualisée des États membres).

Assurance-crédit impliquant des transactions commerciales:

- Le vendeur ou l'acheteur doit être situé dans un de nos États membres africains.
- Polices globales : l'ACA peut, sous certaines conditions, assurer des clients situés en dehors de ses États membres pour des risques eux aussi externes aux territoires des États membres.

Assurance-crédit impliquant des transactions de financement:

- Le prêteur, l'emprunteur ou le projet doit être situé dans un des États membres africains de l'ACA (commerce national ou international).

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Remplir le formulaire de demande d'assurance, disponible sur le site web de l'ACA, constitue la première étape du processus. Une fois la demande approuvée, nous émettons une cotation indicative (NBI). Si le client juge acceptables les conditions générales de NBI, nous lui demandons de remplir une demande de souscription à l'assurance, que nous étudions avec d'autres documents, y compris, le cas échéant, la note d'information environnementale (NIE). Dès réception de tous les documents, nous travaillons dès que possible à la souscription des contrats et des polices d'assurance. Pour remplir un formulaire de demande en ligne, visiter le site web de l'ACA.

ACA	Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique
BAD	Banque Africaine de Développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CRI	Assurance-crédit
CRI/PRI	Polices combinées : Assurance-crédit / Assurance-risques politiques
CRI-SO	Assurance-crédit - Single Obligor
CRI-WTO	Assurance-crédit - Whole Turnover
DCA	Accord de crédit de développement
PCA	Pertes de crédit attendues
FAPA	Fonds pour l'assistance au secteur privé en Afrique
IDA	Association internationale de développement
IAS	Normes comptables internationales
IFRS	Normes internationales d'information financière
JVBAERG	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
JVBRN	Juste valeur par le biais du résultat net
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque de développement allemande)
PRI	Assurance risque politique
VP&TS	Assurance Violence politique, Terrorisme et Sabotage
S&P	Standard & Poor's
DTS	Droit de tirage spécial
STA	Compte fiduciaire de garantie
STAA	Accord de compte fiduciaire de garantie
BCD	Banque de commerce et de développement
R.-U.	Royaume-Uni
ZEP-RE	Société de réassurance de la zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

Commissaire aux comptes

KPMG
ABC Towers, Waiyaki Way
Boîte Postale 40612
00100 – Nairobi, Kenya

Responsabilité éditoriale

Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique
Kenya Re Towers, 5ème étage, Off Ragati Road, Upperhill
Boîte Postale 10620 G.P.O. 00100 Nairobi, Kenya
www.ati-aca.org
© 2018

Conception et réalisation

Brand Extreme
Nairobi, Kenya
Tél. : (+254) 723 264 846
www.brandextreme.co.ke

Crédits photos

Emmanuel Jambo

Impression

Colour Print Ltd

Information médiatique

Sherry Kennedy
Tél. : (+254) 20 272 6999
Portable : (+254) 714 606 787
Courriel : press@ati-aca.org

SIÈGE DE L'ACA AU KENYA

Kenya Re Towers, 5ème étage, Off Ragati Road, Upperhill
Boîte Postale 10620, G.P.O. 00100, Nairobi, Kenya
Tél. : (+254) 20 272 6999 / 271 9727
Portable : (+254) 722 205 007
Fax. : (+254) 20 271 9701
Courriel : info@ati-aca.org

BÉNIN (SUCCURSALE RÉGIONALE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST)

1er étage, Immeuble Mikwabo
28 Piste Amalco, Lot 1151
Quartier Cadjehoun, 12ème Arrondissement
Cotonou, Bénin
Courriel : benin@ati-aca.org

CÔTE D'IVOIRE

Angle du Blvd de la République et de l'Avenue Lambin
Immeuble Maison de l'Entreprise,
1er étage Nord
01 Abidjan – Plateau
Abidjan, Côte d'Ivoire
Courriel : cotedivoire@ati-aca.org

TANZANIE

Private Sector House, 1er étage , 1288,
Mwaya Road, Msasani Peninsula
Boîte Postale 11313
Dar es Salaam, Tanzanie
Tél. : (+255) 22 260 1913 / 1938
Portable : (+255) 754 286 299
Fax. : (+255) 22 260 2368
Courriel : tanzania@ati-aca.org

UGANDA

Workers House, 9ème étage,
Southern Wing,
Plot 1, Pilkington Road
Tél. : (+256) 312/393 908 999
Portable : (+256) 776 966 900
Courriel : uganda@ati-aca.org

ZAMBIE, MALAWI & ZIMBABWE

Kwacha House Annex, Cairo Road
Boîte Postale 31303
Tél. : (+260) 211 227 745
Portable : (+260) 978 778 545
Fax : (+260) 211 227 746
Courriel : zambia@ati-aca.org